Quatre-vingt-quatrième année. — N° 44. Le Numéro : 15 francs. Lundi 18 et Mardi 19 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonné d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-2 portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant les deux premiers mois de l'exercice 1952 (rectificatif) (p. 2043).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant promotion (Conseil économique) (p. 2043).

FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 14 février 1952 relatif à l'ouverture, en 1952, d'un concours pour l'accès à l'emploi de secrétaire d'administration et à la nomination dans des corps de secrétaires d'administration de fonctionnaires dégagés des cadres (p. 2043).

Ministère de la justice.

Décret du 14 février 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (p. 2043).

Décret du 14 février 1952 portant mutation de greffiers (p. 2044).

Ministère des affaires étrangères.

Décret et *arrêté* du 11 février 1952 portant nomination de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires et fixant le montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité de cet agent (p. 2044).

Décret n° 52-163 du 13 février 1952 portant publication de l'accord entre la France et la Sarre relatif à l'exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste ou sage-femme, signé à Sarrebruck le 1er décembre 1951 (p. 2044).

Décret du 18 février 1952 chargeant le vice-président du conseil, ministre d'Etat, de l'intérim du ministère des affaires étrangères (p. 2044).

Arrêtés du 21 janvier 1952 portant délégations de signature (p. 2045).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 14 février 1952 portant reconnaissance d'utilité publique d'une association (p. 2045).

Décrets du 14 février 1952 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique (p. 2045).

Décret du 14 février 1952 retirant à un établissement congréganiste son titre d'existence légale (p. 2045).

Arrêté du 18 janvier 1952 portant remise de débet (p. 2045).

Arrêtés portant radiations des cadres et admission à la retraite (administrateurs civils et sûreté nationale) (p. 2045).

Listes d'admissibilité des premier et deuxième concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de préfecture (rectificatif) (p. 2045).

Tableau d'avancement, de l'année 1952, pour le corps de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur (p. 2045).

Tableau d'avancement, de l'année 1952, des commissaires de la sûreté nationale (p. 2045).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 21 janvier 1952 portant promotion (gendarmerie nationale) (p. 2045).

Décrets du 15 février 1952 portant promotions (armée de l'air, active) (p. 2046).

Décret du 18 février 1952 portant promotions d'officiers généraux de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général) (p. 2048).

Décret n° 52-135 portant relèvement des limites d'âge des officiers, des fonctionnaires militaires, des fonctionnaires des corps de contrôle et des sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air (rectificatif) (p. 2049).

Arrêté portant mise en disponibilité (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 2049).

Listes des candidats admis au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 1re fraction) (rectificatifs) (p. 2049).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-164 du 18 février 1952 portant création d'une commission des comptes et des budgets économiques de la nation et réorganisation de la comptabilité nationale et *arrêté* portant nomination du président de ladite commission (p. 2049).

Décret n° 52-165 du 18 février 1952 fixant de nouveaux coefficients de réévaluation pour l'application de la revision des bilans prévue à l'article 45 du code général des impôts (p. 2050).

Arrêté du 6 février 1952 relatif au tirage au sort des six séries du fonds 3 p. 100 amortissable 1878 (p. 2051).

Arrêté du 14 février 1952 portant délégation de signature (p. 2051).

Arrêté du 16 février 1952 portant nominations au cabinet du ministre des finances (p. 2051).

Arrêté fixant les prix des beurres d'importation (rectificatif) (p. 2051).

Arrêtés portant promotions et titularisation (administration centrale des finances et administration centrale des affaires économiques) (p. 2051).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 13 février 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2051).

Décret du 14 février 1952 portant modification des statuts de l'institut d'études byzantines et néo-helléniques de l'université de Paris (p. 2051).

Décret du 14 février 1952 conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 2051).

Arrêté du 24 janvier 1952 portant délégation de signature (p. 2052).

Arrêté du 15 février 1952 fixant les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription en 1952 pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire (p. 2052).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décrets du 13 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2052).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 14 février 1952 déclarant d'utilité publique les travaux à réaliser en vue de l'extension des aérodromes d'Angers-Avrillé (Maine-et-Loire) et de Beauvais-Tillé (Oise) (p. 2053).

Décret du 14 février 1952 portant nomination de membres du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg (p. 2053).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décrets des 9 et 13 février 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2053).

Décret et *arrêté* du 18 février 1952 portant nomination de membres du conseil supérieur de l'électricité et du gaz et de la section permanente dudit conseil (p. 2053).

Arrêté du 18 février 1952 portant création d'une commission de réorganisation de la production auprès du centre national de la cinématographie (p. 2054).

Arrêté du 18 février 1952 portant création d'une commission de réforme administrative auprès du centre national de la cinématographie (p. 2054).

Ministère du commerce.

Décret du 15 février 1952 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la chambre de commerce de Foix de terrains destinés à l'aménagement de l'aérodrome de Saint-Girons—Antichan (p. 2049).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-166 du 14 février 1952 fixant les conditions d'application de la loi validée du 8 février 1942 relative à la fabrication et à la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux et de l'article 8 de la loi du 7 juillet 1933 (titre Ier) sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés (p. 2054).

Arrêté portant modification à l'arrêté du 17 juillet 1941 relatif à l'état de classement des cours d'eau en première et deuxième catégorie (rectificatif) (p. 2055).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-167 du 13 février 1952 abrogeant le décret du 9 août 1947 portant modification du décret du 13 juillet 1937 réglementant l'admission des Français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie (p. 2055).

Décrets du 13 février 1952 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer (p. 2055).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décrets du 12 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2055).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 52-168 du 14 février 1952 modifiant les dispositions de l'article 1er du décret validé du 10 août 1942 relatif à la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière (p. 2056).

Arrêté portant réintégration (sanatoriums) (p. 2057).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décrets du 18 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2057).

Arrêtés portant nominations, titularisations et réintégrations (administrateurs et services extérieurs) (p. 2057).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 22 janvier 1952 fixant les dates des élections pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires des services extérieurs de la marine marchande (p 2058).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nominations de membres de commissions. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la séance du samedi 16 février 1952 (p. 2058).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 2061).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 2062).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la septième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 2062).

Avis aux importateurs et aux exportateurs et *avis* n° 530 de l'office des changes modifiant l'avis n° 501 relatif aux comptes « Exportations. — Frais accessoires » (compte E. F. AC.) (p. 2062).

Avis aux importateurs portant suspension de la libération des échanges (p. 2063).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 2063).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux acheteurs de céréales secondaires appartenant à l'office national interprofessionnel des céréales (p. 2067).

Avis de concours pour l'admission aux écoles d'industrie laitière (p. 2067).

Avis de concours d'admission aux écoles régionales d'agriculture (p. 2067).

Avis de concours pour l'admission d'élèves régulières à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes (p. 2067).

Annonces (p. 2068).

LOIS

Loi n° 52-2 portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant les deux premiers mois de l'exercice 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 janvier 1952: page 170, colonne de gauche, au lieu de: « 3110 Réparation du matériel aérien et... », lire: « 3105 Réparation du matériel aérien et... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Conseil économique.

Par arrêté en date du 14 février 1952, M. Aubry (Maurice), secrétaire d'administration principal, 1er échelon, au secrétariat général du Conseil économique, est promu au 2e échelon de son grade à compter du 1er janvier 1952.

FONCTION PUBLIQUE

Ouverture, en 1952, d'un concours pour l'accès à l'emploi de secrétaire d'administration et à la nomination dans des corps de secrétaires d'administration de fonctionnaires dégagés des cadres.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Sur le rapport du directeur de la fonction publique;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu les lois n° 46-195 du 15 février 1946 et 47-1680 du 3 septembre 1947 modifiées relatives aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, ensemble les décrets pris pour leur application;

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948, modifiée en son article 14 par la loi de finances pour l'exercice 1951, n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952 et notamment son article 4;

Vu le décret n° 51-862 du 7 juillet 1951 relatif au recrutement des personnels des administrations et établissements publics de l'Etat;

Vu le décret n° 50-237 du 20 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut commun des corps de secrétaires d'administration,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du premier semestre de l'année 1952, l'ouverture d'un concours en vue du recrutement de cent secrétaires d'administration stagiaires, dont quatre-vingt-dix rédacteurs et dix comptables.

A l'issue des épreuves orales, une liste complémentaire d'admission pourra être dressée par le jury afin de pourvoir éventuellement aux postes demeurés vacants du fait de la démission de certains candidats déclarés admis.

Art. 2. — Indépendamment des emplois auxquels donne accès le concours autorisé à l'article 1er du présent arrêté, il pourra être pourvu à dix emplois vacants dans le corps des secrétaires d'administration par voie de reclassement de fonctionnaires dégagés des cadres en vertu de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948 et la loi n° 51-714 du 7 juin 1951, les intéressés devant réunir les conditions fixées à l'article 3 ci-après.

La date limite d'envoi des candidatures au centre d'orientation et de réemploi du ministère du travail est fixée au 30 avril 1952.

Ces reclassements sont soumis aux dispositions générales du décret n° 49-50 du 11 janvier 1949.

Art. 3. — Les fonctionnaires bénéficiaires des dispositions de l'article 2 ci-dessus devront satisfaire aux conditions d'aptitude physique et morale exigées des candidats au concours normal pour l'emploi de secrétaire d'administration telles qu'elles seront fixées par l'arrêté relatif à l'organisation de ce concours.

Ils doivent en outre être âgés de quarante ans au maximum au 1er janvier 1952, avoir occupé un emploi classé soit dans la catégorie A, soit dans la catégorie B, prévues à l'article 21 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et justifier de l'un des diplômes exigés à l'article 6 (1°) du décret n° 50-237 du 20 février 1950 portant statut des secrétaires d'administration.

Art. 4. — La période d'essai prévue par le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 est fixée, pour les bénéficiaires des dispositions de l'article 2 ci-dessus, à un an.

A l'expiration de cette période, ils devront subir les épreuves de l'examen de fin de stage dans les mêmes conditions que les secrétaires d'administration stagiaires du ministère auquel ils appartiennent.

Cet examen sera organisé conformément aux dispositions des articles 16, 17 et 18 du décret n° 50-237 du 20 février 1950 susvisé.

En outre, ils devront rédiger une note écrite sur un sujet de droit administratif; le programme de cette épreuve est identique à celui de la deuxième épreuve écrite du concours pour l'emploi de secrétaire d'administration (durée trois heures; coefficient 2).

Art. 5. — Si les dix postes réservés aux fonctionnaires dégagés des cadres ne peuvent être pourvus au 1er juin 1952, les emplois vacants pourront être attribués aux candidats classés sur la liste complémentaire prévue à l'article 1er ci-dessus, établie à l'issue des épreuves orales du concours normal de recrutement.

Ces candidats seront nommés secrétaires d'administration stagiaires selon l'ordre de leur classement sur la liste complémentaire.

Art. 6. — La nomination des candidats et fonctionnaires visés aux articles 1er, 2 et 5 ci-dessus est subordonnée à l'autorisation de recrutement accordée dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952.

Art. 7. — Le directeur de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1952.

Pour le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THIEL.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 14 février 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juge de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 14 février 1952:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Auxerre (canton Est) (Yonne), M. Tamponnet (Jean), en remplacement de M. Guimard, qui a été atteint par la limite d'âge.

Beaugency (Loiret), M. Bacroix (Jérôme), en remplacement de M. Beauvais, qui a été atteint par la limite d'âge.

Besançon (canton Sud) (Doubs), M. Pere (Jean), en remplacement de M. Verrier, décédé.

Bonneville (Haute-Savoie), M. Piottier (François), en remplacement de M. Perret, qui a été atteint par la limite d'âge.

Castelnau-Montratier (Lot), M. Valmary (Jean), en remplacement de M. Fourniols, décédé.

Castelnau-Montratier (Lot), M. Pelissie (Paul), en remplacement de M. Rames, qui a été atteint par la limite d'âge.

Château-Chinon (Nièvre), M. Bouchoux (Louis), en remplacement de M. Van Crayelinghe, décédé.

Corcieux (Vosges), M. Felet (Georges), en remplacement de M. Clement, dont la démission a été acceptée.

Limoges (canton Sud) (Haute-Vienne), M. Guillot (Pierre), en remplacement de M. Broussaud, qui a été atteint par la limite d'âge.

Manosque (Basses-Alpes), M. Garbles (Roger), en remplacement de M. Berlie, qui a été atteint par la limite d'âge.

Montfort (Landes), M. Geneste (Albert), en remplacement de M. Fiquet, dont la démission a été acceptée.

Morteaux-Coulibœuf (Calvados), M. Gosselin (Désiré), en remplacement de M. Delacour, qui a été atteint par la limite d'âge.

Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire), M. Babin (Jacques), en remplacement de M. Chançay, dont la démission a été acceptée.

Olonzac (Hérault), M. Barthez (Henri), en remplacemnet de M. Galibert, qui a été atteint par la limite d'âge.

Pierrelatte (Drôme), M. Hangard (Robert), en remplacement de M. Roux, qui a été atteint par la limite d'âge.

La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), M. Gavel (Parfait), en remplacement de M. Bertola, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne), M. Mignot (Georges), en remplacement de M. Herve, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Claud (Charente), M. Remondet (Roger), en remplacement de M. Rouhet, qui a été admis à cesser ses fonctions.

Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier), M. Vincent (Joseph), en remplacement de M. Herault, qui a été atteint par la limite d'âge.

Selches-sur-le-Loir (Maine-et-Loire), M. Pages (Emile), en remplacement de M. Fradin, dont la démission est acceptée.

Souilly (Meuse), M. Genin (Etienne), en remplacement de M. Walner, qui a été atteint par la limite d'âge.

Turriers (Basses-Alpes), M. Andreetty (Charles), en remplacement de M. Baille, qui a été atteint par la limite d'âge.

Sont acceptées les démissions de:

M. Cazalis, suppléant du juge de paix de Vélines (Dordogne).

M. Riolacci, suppléant du juge de paix de Valle-d'Alésani (Corse).

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Baille, ancien suppléant du juge de paix de Turriers (Basses-Alpes).

M. Moizan, ancien suppléant du juge de paix de Veynes (Hautes-Alpes).

M. Pangon, ancien suppléant du juge de paix de Lyon (6e) (Rhône).

Décret du 14 février 1952 portant mutation de greffiers.

Par décret en date du 14 février 1952, M. Latz (Henri-Nicolas), greffier du régime transitoire au tribunal de première instance de Sarreguemines, est muté en la même qualité au tribunal cantonal de cette ville, en remplacement de M. Junod, qui a été muté à Metz.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 11 février 1952 portant nomination de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Par décret en date du 11 février 1952, M. Massoni (Joseph-Marie), administrateur de 1re classe, 1er échelon, est nommé agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

En cette qualité, M. Massoni sera assujetti à un cautionnement de 5 millions de francs. Ce cautionnement sera constitué soit en numéraire, soit en rentes, ou remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une société française de cautionnement mutuel agréé.

Le présent décret aura effet à compter du 1er février 1952.

Montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Le ministre des affaires étrangères et le président du conseil, ministre des finances,

Vu l'arrêté du 12 septembre 1947 fixant le montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'indemnité de caisse et de responsabilité de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires est portée à 120.000 F à compter du 1er février 1952.

Art. 2. — Le directeur général du personnel au ministère des affaires étrangères est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 février 1952.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général du personnel,
RAYMOND BOUSQUET.

Pour le président du conseil, ministre des finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Décret n° 52-163 du 13 février 1952 portant publication de l'accord entre la France et la Sarre relatif à l'exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste ou sage-femme, signé à Sarrebruck le 1er décembre 1951.

Le Président de la République,

Vu l'article 31 de la Constitution;

Vu la loi n° 49-757 du 9 juin 1949;

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'éducation nationale et du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Un accord relatif à l'exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste ou sage-femme ayant été signé entre la France et la Sarre à Sarrebruck le 1er décembre 1951, cet accord sera publié au *Journal officiel*.

ACCORD

ENTRE LA FRANCE ET LA SARRE RELATIF A L'EXERCICE DES PROFESSIONS DE MEDECIN, CHIRURGIEN DENTISTE OU SAGE-FEMME

Le Gouvernement de la République française, d'une part,
Le Gouvernement de la Sarre, d'autre part,
sont convenus des dispositions suivantes:

Article 1er.

Le Gouvernement de la République française autorise les ressortissants sarrois à exercer en France les professions de médecin, chirurgien dentiste ou sage-femme, dans les conditions prévues par la loi n° 49-757 du 9 juin 1949. Les autorisations sont accordées par le Gouvernement de la République française à titre individuel et révocable et dans le cadre des dispositions auxquelles est soumis le séjour des Sarrois en France.

Le nombre des praticiens ainsi admis à exercer ne pourra dépasser cinq.

Article 2.

Le Gouvernement de la Sarre autorise les ressortissants français à exercer en Sarre les professions de médecin, chirurgien dentiste ou sage-femme. Les autorisations sont accordées par le Gouvernement de la Sarre à titre individuel et révocable et dans le cadre des dispositions auxquelles est soumis le séjour des Français en Sarre.

Indépendamment des dispositions spéciales prévues par l'article 17 de la convention culturelle franco-sarroise, le nombre des praticiens ainsi admis à exercer ne pourra dépasser cinq.

Article 3.

Le présent accord sera rédigé en français et en allemand, le texte français faisant foi. Il entrera en vigueur à la date du 1er décembre 1951.

Fait à Sarrebrück, en double exemplaire, le 1er décembre 1951.

GILBERT GRANDVAL. JOHANNÈS HOFFMANN.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Décret du 18 février 1952 chargeant le vice-président du conseil, ministre d'Etat, de l'intérim du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Henri Queuille, vice-président du conseil, ministre d'Etat, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. Robert Schuman.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Délégations de signature.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. Alexandre Parodi, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

SCHUMAN.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — En cas d'absence ou d'empêchement du ministre des affaires étrangères et de M. Parodi, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère, délégation est donnée à M. Raymond Bousquet, ministre plénipotentiaire, directeur général du personnel et de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes, marchés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

SCHUMAN.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 14 février 1952 portant reconnaissance d'utilité publique d'une association.

Par décret en date du 14 février 1952, l'association dite: Société des amis des écoles maternelles de Dijon, a été reconnue d'utilité publique.

Décret du 14 février 1952 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 14 février 1952, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association dite Office d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse de Saône-et-Loire, dont le siège est à Chalon-sur-Saône, et qui s'intitulera désormais: Comité d'assistance aux tuberculeux de Saône-et-Loire.

Décret du 14 février 1952 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 14 février 1952, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association dite Le Flambeau franco-américain, dont le siège social est à Nice.

Décret du 14 février 1952 retirant à un établissement congréganiste son titre d'existence légale.

Par décret en date du 14 février 1952, le décret du 17 avril 1900 ayant autorisé la congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul à fonder un établissement dans la commune de Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise) est abrogé.

Remise de débet.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du vice-président du conseil, ministre des finances, en date du 18 janvier 1952, il est fait remise gracieuse à Mlle Grieux (Fernande), commis à la préfecture du Calvados, d'une somme de 2.871 F, dont elle se trouvait redevable envers le Trésor public, pour trop-perçu à titre d'indemnité dite « de difficultés exceptionnelles d'existence » pendant la période du 6 décembre 1949 au 31 mai 1950.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 14 février 1952, M. Calvelli (Marcel), administrateur civil de 1re classe, inspecteur de l'administration du ministère de l'intérieur, est radié, sur sa demande, du cadre des administrateurs civils du gouvernement général de l'Algérie.

Par arrêté du 14 février 1952, M. Deshayes (Claude), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, nommé préfet de 3e classe et placé en position de service détaché, est rayé sur sa demande du cadre des administrateurs civils.

Par arrêté du 14 février 1952, M. Ecal (Henri), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, sous-préfet hors-cadres (hors-classe), est rayé, sur sa demande, du cadre des administrateurs civils.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 5 février 1952, M. Dagoumel (Adrien), commissaire de police de 3e classe, 3e échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Listes d'admissibilité des 1er et 2e concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de préfecture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1952: page 1719, visas, au lieu de: « Vu la délibération du jury, en date du 3 février 1952 », lire: « Vu la délibération du jury, en date du 5 février 1952 ».

Tableau d'avancement de l'année 1952, pour le corps de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 2 février 1952, est approuvé le tableau d'avancement pour l'année 1952, établi par la commission administrative paritaire constituée pour le corps de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur, au cours de sa séance du 31 janvier 1952.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MM. Bardon (Jacques), Pierson (Robert).

Tableau d'avancement de l'année 1952 des commissaires de la sûreté nationale.

Pour le grade de commissaire divisionnaire.

1 MM. Ehrhard (Paul).
2 Saubion (Jean).
3 Nadaud (André).
4 Bonhomme (Robert).
5 MM. Rouquie (Jean).
6 Verdier (Paul).
7 Dupuis (Maurice).
8 Leseur (Georges).

Pour le grade de commissaire principal.

1 MM. Bezombes (Léon).
2 Postoly (Etienne).
3 Ringenbach (Jean).
4 Goullaud (René).
5 Masson (Jean-Paul).
6 Noiret (René).
7 Malpart (Joseph).
8 Jacob de Cordemoy (Camille).
9 MM. Rudler (Joseph).
10 Gerard (Michel).
11 Davet (Jacques).
12 Guerineau (Max).
13 Rossillol (Roger).
14 Ribeyrolle (Fernand).
15 Mener (André).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 21 janvier 1952 portant promotion (gendarmerie nationale).

Par décret en date du 21 janvier 1952, est promu à titre définitif:

ACTIVE

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant Vaché (Jean).

Décret du 15 février 1952 portant promotions dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 15 février 1952, sont promus, à titre définitif, pour prendre rang du 1er février 1952:

ARMEE ACTIVE

I. — **Corps des officiers de l'air.**

CADRE NAVIGANT

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Fourquet (Michel-Martin-Léon), vacance.

M. de Maistre (Maurice-Marie-Yvan), vacance.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Davy (Paul), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Babin, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air

M. Neuville (Henri-Antoine-Annet), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Genty, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

M. Reix (Albert-Germain-Arnaud), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Fourquet, promu.

M. Ferrant (Louis), en remplacement de M. le lieutenant-colonel de Maistre, promu.

M. Fuchs (Bernard), vacance.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Ristorcelli (Armand-Désiré), en remplacement de M. le commandant Abrioux, décédé.

M. Restoux (Jacques-Louis-René), en remplacement de M. le commandant Barraque, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

M. Hager (Henri-Fernand), en remplacement de M. le commandant Faisandier, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

M. de Chérade de Montbron (Xavier), en remplacement de M. le commandant Pilatre-Jacquin, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

M. Berrard (Gaston), en remplacement de M. le commandant Corriol, retraité.

M. Lété (René-Louis), en remplacement de M. le commandant Paoli, décédé.

M. d'Irumberry de Salaberry (Hubert-Amédée-Charles-Henry-Vincent), en remplacement de M. le commandant Davy, promu.

M. Hachette (Robert-Fernand-Jean), en remplacement de M. le commandant Neuville, promu.

M. Rubin (René-Henri-Louis), en remplacement de M. le commandant Reix, promu.

M. Mouchet (Pierre-Roger-Jean), en remplacement de M. le commandant Ferrant, promu.

M. Béranger (Jacques), en remplacement de M. le commandant Fuchs, promu.

M. Hily (Yves-Marie-Nicolas), vacance.

M. Trulla (Georges-Marc-Augustin), vacance.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Flamand (Charles-Auguste-Marie-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Mousset, promu.

2e tour (choix). M. Aumont (Georges-Henri), en remplacement de M. le capitaine Tulli, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bonnet (Louis-François-Julien), en remplacement de M. le capitaine Trontin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Gridelet (Paul-Joseph-François), en remplacement de M. le capitaine Baldassari, promu.

2e tour (choix). M. Raffin (Albert-Henri), en remplacement de M. le capitaine Bienaimé, promu.

3e tour (ancienneté). M. Lafitte (René-Etienne-Marius), en remplacement de M. le capitaine Deleuze, promu.

1er tour (ancienneté). M. Petitalot (André-Jean-Baptiste), en remplacement de M. le capitaine Laurant, promu.

3e tour (ancienneté). M. Courteville (Edouard-Emile-Jean-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Le Gouic, promu.

1er tour (ancienneté). M. Pairon (André-Louis-Lucien), en remplacement de M. le capitaine Taiaux, promu.

2e tour (choix). M. Causse (Jean-Yvon), en remplacement de M. le capitaine Desmas, promu.

3e tour (ancienneté). M. Vives (Robert-Martial), en remplacement de M. le capitaine Heloïse, promu.

1er tour (ancienneté). M. Guellec (Lucien-Laurent), en remplacement de M. le capitaine Barras, promu.

3e tour (ancienneté). M. François (Clotaire-Maurice-Albert), en remplacement de M. le capitaine des Courtis, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Lucciani (André-Georges), en remplacement de M. le capitaine Hue, démissionnaire.

2e tour (choix). M. Vannier (Louis-Henri), en remplacement de M. le capitaine Pozzo di Borgo, démissionnaire.

3e tour (ancienneté). M. Bellocq-Campagna (Gilbert), en remplacement de M. le capitaine Buloz, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

1er tour (ancienneté). M. Joly (Charles-Louis-Adolphe), en remplacement de M. le capitaine Clément, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

3e tour (ancienneté). M. Le Faou (Christian-René-Marie), en remplacement de M. le capitaine Comiti, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Pernot (Claude-Marie-Louis-Paul), en remplacement de M. le capitaine Foyer, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Barbey (Raymond-André), en remplacement de M. le capitaine Ristorcelli, promu.

2e tour (choix). M. Dupoux (Alcide-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Restoux, promu.

3e tour (ancienneté). M. Versini (Roger-Emmanuel-Eugène-Antoine), en remplacement de M. le capitaine Hager, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lorillon (Pierre-Roger), en remplacement de M. le capitaine de Chérade de Montbron, promu.

2e tour (choix). M. Collardey (Jacques), en remplacement de M. le capitaine Berrard, promu.

2e tour (choix) M. d'Oliveira (René-Manuel), en remplacement de M. le capitaine Lété, promu.

3e tour (ancienneté). M. Py (Roger-Marcel), en remplacement de M. le capitaine d'Irumberry de Salaberry, promu.

2e tour (choix). M. Muller (Jean-Pierre-Louis-Emmanuel), en remplacement de M. le capitaine Hachette, promu.

2e tour (choix). M. Peigne (Joseph-Jean), en remplacement de M. le capitaine Rubin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bernion (Jean-Augustin), en remplacement de M. le capitaine Mouchet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Renaud (Georges-Emile), en remplacement de M. le capitaine Béranger, promu.

2e tour (choix). M. Bourdeau (Henri-Emile-Marie), en remplacement de M. le capitaine Hily, promu.

3e tour (ancienneté). M. Bleisse (Pierre-Georges) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le capitaine Trulla, promu.

1er tour (ancienneté). M. Gorge (Maurice-Louis) (inscrit au tableau), vacance.

2e tour (choix). M. Malzieu (Marius-Louis-Paul), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Barrailler (Jean-Marie), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Laurence (Paul-Joseph-Jean) (inscrit au tableau), vacance.

2e tour (choix). M. Laurent (Alexandre-Goulven-Eugène), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Sentenac (Léon-Eugène-Jean), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Ballatore (André-Emile), vacance.

2e tour (choix). M. Pélissier (Roger-François-Louis-Henri), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Vinckevleugel (Marcel-Justin-Valentin), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Favret (Pierre-Maurice), vacance.

2e tour (choix). M. Schenk (Roland-Georges), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Morel (René-Georges-Aimé), vacance.

2e tour (choix). M. Pellegrin (François-Jean), vacance.

2e tour (choix). M. Lanvario (Jean-Joachim), vacance

3e tour (ancienneté). M. Collinot (Jean-Louis-Charles-Justin-Théodore), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Lecadet (Calixte-Louis), vacance.

2e tour (choix). M. Arnold (Joseph-Léonard), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Horvath (Fernand), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Cercueil (Jean-Marie-Joseph), vacance.

2e tour (choix). M. Moine (René-Jean-Pierre), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Elmlinger (Georges-Antoine), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Rolly (Simon-Ernest), vacance.

2e tour (choix). M. Fabre (Louis-Sébastien), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Jeandat (René-Camille-Jules), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Cambrésy (Paul-Fernand), vacance.

2e tour (choix). M. Burlet (Paul-Joseph), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Boudin (Pierre-André), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Péron (Robert-Paul), vacance.

2e tour (choix). M. Leytier (Yves-Aimé-Léon), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Garnaud (Joanny-Marius-René), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Delineau (Emile-Roger), vacance.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Blanchet (Lucien-Baptiste), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Pallier, retraité.

M. Leclercq (Léon-Gustave-Victor-Henri), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Michel, promu.

M. Drey (Maurice-Alexandre), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Tourret, promu.

M. de Lauzanne (Jean-Michel-Marie), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Laux, promu.

M. Delcamp (Antoine-Germain-André-René), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Guillochon, promu.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Debout (Maurice), en remplacement de M. le commandant Fessler, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Huclier (Henri-Louis) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le commandant Mazon, admis dans le corps du contrôle.

2e tour (choix). M. Guerrier (Henry-Léon-Adrien), en remplacement de M. le commandant Droulez, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Calmes (Pierre), en remplacement de M. le commandant Blanchet, promu.

2e tour (choix). M. Petit (Hubert-Guy-Rodolphe), en remplacement de M. le commandant Leclercq, promu.

1er tour (ancienneté). M. Decosse (Pierre-Jules), en remplacement de M. le commandant Drey, promu.

2e tour (choix). M. Philippot (Robert-René-Alfred), en remplacement de M. le commandant de Lauzanne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Semont (Joseph-Jean-Gérald), en remplacement de M. le commandant Delcamp, promu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Milhau (Edouard-Jacques), en remplacement de M. le capitaine Wargner, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Isabal (Dominique), en remplacement de M. le capitaine Alun, retraité.

2e tour (choix). M. Beaulieu (Robert-Léon-Charles), en remplacement de M. le capitaine Mertzisen, décédé.

2e tour (choix). M. Rolland (Jean-Jacques), en remplacement de M. le capitaine Lefebvre, rayé des cadres.

2e tour (choix). M. Poivre (Alfred-Jules-Eugène), en remplacement de M. le capitaine Jacquet, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

2e tour (choix). M. Farigoul (Raymond-Emile), en remplacement de M. le capitaine Héraud, nommé dans le corps des ingénieurs de l'air.

3e tour (ancienneté). M. Chaillan (Albéric-Julien), en remplacement de M. le capitaine Rodes, retraité.

2e tour (choix). M. Foucher (Robert-Louis), en remplacement de M. le capitaine Magnan, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Testa (René-Julien), en remplacement de M. le capitaine Debout, promu.

1er tour (ancienneté). M. Roqueplo (Paul-Jules-Xavier), en remplacement de M. le capitaine Huclier, promu.

2e tour (choix). M. Chaumette (René-André), en remplacement de de M. le capitaine Guerrier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Chabaud (Jean-Marie), en remplacement de M. le capitaine Calmes, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lannoy (Pierre-Robert), en remplacement de M. le capitaine Petit, promu.

2e tour (choix). M. Piechegut (Gabriel-Paul), en remplacement de M. le capitaine Decosse, promu.

3e tour (ancienneté). M. Leibig (Emile), en remplacement de M. le capitaine Philippot, promu.

1er tour (ancienneté). M. Caudron (Charles-Emile), en remplacement de M. le capitaine Semont, promu.

2e tour (choix). M. Hardouin (Alfred-Jean-Armand), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Casse (Roger-Eugène), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Poltrot (Jean-Achille), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Goalard (Raymond), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Vassilief (Amar), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Larue (Jean), vacance.

2e tour (choix). M. Dagot (Henry-Arthur), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Ozenne (Pierre-Marie-Georges), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Lanneluc (Jean-Pierre), vacance.

2e tour (choix). M. Turpinat (Fernand), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Prevel (Frédéric-Adrien), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Moncomble (Albert), vacance.

2e tour (choix). M. Ducaux (Henri-Georges), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Castan (Jean-Elie), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Gahou (Louis-Jean-Marie), vacance.

2e tour (choix). M. Blazy (Louis-Albert), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Pellisson (André-Louis), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Barrau (Octave-Jean-Marie), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Brenier (Jean-Marius), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Loguty (Emile-Marie-Adrien), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Schott (Charles) (inscrit au tableau), vacance.

2e tour (choix). M. Py (Charles-Julien-Joseph), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Prevel (Marcel-Pierre-Camille) (inscrit au tableau), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Deyveaux-Gassier (Albert), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Furst (Roger-Alphonse), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Henri-Maxime), vacance.

II. — Corps des officiers mécaniciens.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Kahan (Bénédict), vacance.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Goullon (Maurice-Alexandre), en remplacement de M. le commandant Glories, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Pauly (Maurice-André), en remplacement de M. le commandant Desclaire, admis dans le corps du contrôle.

2e tour (choix). M. Brunet (René-Lucien), en remplacement de M. le commandant Derbesse, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

1er tour (ancienneté). M. Henriot (Roger-Albert), en remplacement de M. le commandant Vella, retraité.

2e tour (choix). M. Baudouin (Edouard-Francisque), en remplacement de M. le commandant Kahan, promu.

1er tour (ancienneté). M. Osieka (Georges-Eugène), vacance.

2e tour (choix). M. Frappe (Jean-Daniel), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Blanchard (Georges), vacance.

2e tour (choix). M. Ménard (Robert-Jacques), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Boisnard (Georges-Marie-Gaëtan), vacance.

2e tour (choix). M. Popp (Jacques-Michel), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Vandewalle (Roger-René-Ernest), vacance.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Martinesque (Pierre-Robert-Henri), en remplacement de M. le capitaine Legrand, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Segonnes (Marc-Charles), en remplacement de M. le capitaine Lecoanet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Réglat (André), en remplacement de M. le capitaine Boesser, retraité.

2e tour (choix). M. Leytoure (Louis-André), en remplacement de M. le capitaine Rive, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Carrier (André), en remplacement de M. le capitaine Hognon, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

1er tour (ancienneté). M. Langlais (Raoul-Louis-André), en remplacement de M. le capitaine Leonelli, nommé dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

2e tour (choix). M. Gervaisot (Maurice-Guy), en remplacement de M. le capitaine Van Ingevelde, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Figuerez (Elandre-Antoine-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Duret, retraité.

1er tour (ancienneté). M. André (Jean-Marie), en remplacement de M. le capitaine Rochon, retraité.

2e tour (choix). M. Poujade (Camille), en remplacement de M. le capitaine Mousseau, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Bouchet (Pierre), en remplacement de M. le capitaine Bougon, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Sauer (Albert), en remplacement de M. le capitaine Goullon, promu.

2e tour (choix). M. Ponzo (Jeannin-Evese-Paul), en remplacement de M. le capitaine Pauly, promu.

3e tour (ancienneté). M. Pascal (Léon), en remplacement de M. le capitaine Brunet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Marotel (Paul-Adolphe), en remplacement de M. le capitaine Henriot, promu.

2e tour (choix). M. Vannier (René-Henri), en remplacement de M. le capitaine Baudoin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Lemarchand (André-Jean-Marie), en remplacement de M. le capitaine Osieka, promu.

1er tour (ancienneté). M. Guiot (René-Louis), en remplacement de M. le capitaine Frappe, promu.

2e tour (choix). M. Ballocq-Poulonis (Auguste-Valentin-Robert), en remplacement de M. le capitaine Blanchard, promu.

3e tour (ancienneté). M. Metrieus (Paul), en remplacement de M. le capitaine Menard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Delporte (Anatole-Louis-Jean), en remplacement de M. le capitaine Boisnard, promu.

2e tour (choix). M. Manaud (Marius-Théodore), en remplacement de M. le capitaine Popp, promu.

3e tour (ancienneté). M. Favier (Henri-François-Félix), en remplacement de M. le capitaine Vandewalle, promu.
1er tour (ancienneté). M. Montoussaint (René), vacance.
2e tour (choix). M. Albo (André-Jean), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Alglave (Maurice-Henri), vacance
1er tour (ancienneté). M. Simon (Paul), vacance.
2e tour (choix). M. Poujol (Louis), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Bacot (Victor), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Fradet (Jean), vacance.
2e tour (choix). M. Padovani (Jacques), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Rousselot (Gaston-Pierre), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Kerebel (Louis-Gabriel-Marie), vacance.
2e tour (choix). M. Besse (Elie-Henri-Raymond), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Carré (André-Charles-Auguste), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Subra (Joseph), vacance.
2e tour (choix). M. Rasser (Charles-Théodore), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Crépin (Marcel-Zéphir), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Maurin (Robert-Albert-Emile), vacance.
2e tour (choix). M. Coudeyre (Charles-François-Marius), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Chalmon (Gil-Marie-Charles), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Alverola (Miguel), vacance.
2e tour (choix). M. Argence (Emile-André), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Macron (Edgard-Charles-André), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Nadaud (Henri-Jean), vacance.
2e tour (choix). M. Lepault (Lucien-Eugène), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Soyer (Eugène-Paul-Albert), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Redoule (Adher-Henri-Désiré), vacance.
2e tour (choix). M. Ragimbeau (Etienne), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Gunibil (Robert), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Claverie (Robert-Julien-Mathieu), vacance.
2e tour (choix). M. Calamel (Fernand-Lucien-Emile), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Ausimour (André-Pierre-Bernard), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Frinchaboy (Léon-Jean-Laurent), vacance.

III. — Corps des officiers des services administratifs.

Au grade de capitaine.

3e tour (ancienneté). M. Crevier (André-Eugène), en remplacement de M. le capitaine Belvaut, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Sintes (André-Paul), vacance.
2e tour (choix). M. Haik (Emile), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Baleste (Marceau-Pierre-Jacques-Louis), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Cheviet (Edmond), vacance.
2e tour (choix). M. Blesson (Pierre-Dominique-Gaston), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Massuard (Fernand-Henri-Louis), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Eckert (Jean-Paul), vacance.
2e tour (choix). M. Mathieu (Bernard-Adrien), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Benech (Baptiste-André), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Cristiani (Hyacinthe), vacance.
2e tour (choix). M. Verne (Marie-Alphonse-Amédée), vacance.

IV. — Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

A la 1re classe.

Les commissaires ordonnateurs de 2e classe:
M. Pomarède (René-Alexandre-Jean), vacance.
M. Tardy (Maurice-Jean-Marie), vacance.

A la 2e classe.

Les commissaires ordonnateurs de 3e classe:
M. Channeboux (Charles-Eugène), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 2e classe Bourcet, promu.
M. Le Forestier (Guy-Paul-Antoine-Joseph), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 2e classe Samponi, promu.

A la 3e classe.

M. le commissaire ordonnateur adjoint Arnoult (Marcel-Lucien-Maurice), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 3e classe Channeboux, promu.

V. — Service de santé de l'air.

MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Soulier (Roger-Arthur), en remplacement de M. le médecin colonel Clément, retraité.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:
2e tour (choix). M. Violette (François-Marie-Pierre-Henri), en remplacement de M. le médecin commandant Lapeyre, décédé.
1er tour (ancienneté). M. Langard (Georges-Marie-Edmond), en remplacement de M. le médecin commandant Ramnoux, promu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:
2e tour (choix). M. Jeanjean (Pierre-Raoul-François), en remplacement de M. le médecin capitaine Achiary, promu.
3e tour (ancienneté). M. Senelar (René-Edouard-Emile) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le médecin capitaine Tetart, promu.

PHARMACIENS

Au grade de pharmacien capitaine.

2e tour (choix). M. le pharmacien lieutenant Ducros (Pierre-Jules-Hubert), vacance.

OFFICIER DE RESERVE EN SITUATION D'ACTIVITE

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Weiss (Pierre-Charles-Albert).

Décret du 15 février 1952 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 15 février 1952, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

I. — Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)
M. le commandant Guignard (Jean-Victor).

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)
M. le capitaine Martin (Louis-Léon).

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)
MM. les capitaines Yung (Pierre-Ernest), Valin (Pierre-Aimé-Gaston).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)
MM. les lieutenants Gilger (Henri-Albert), Muller (Pierre-Jacques-Henri), Briet (André-Eugène-Emile), Crozat (Armand-Jacques), Quercy (Henri-Paul), Fillietaz (Aimé-Marius-Emilien), Durand (Jean-Pierre-Elysée).

CADRE SÉDENTAIRE

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)
M. le lieutenant Arrouy (Jean).

II. — Corps des officiers mécaniciens.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)
MM. les capitaines Dispot (Marcel-Marie-André), Lentillon (Edouard-Jean-Marius).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)
M. le lieutenant Quinemant (Roger-Jean).

Décret du 18 février 1952 portant promotions d'officiers généraux de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,
Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, du ministre de l'armement et du secrétaire d'Etat à la guerre,
Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus, à titre définitif, à la date du présent décret, dans la 1re section du cadre de l'état-major général:

Au grade d'ingénieur général de 2e classe.

M. le colonel du service du matériel Gangneron (Marie-Paul).

Au grade d'intendant général de 2e classe.

M. l'intendant militaire de 1re classe Planes (Georges-Martin-Joseph).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre de l'armement et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'armement,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret n° 52-135 portant relèvement des limites d'âge des officiers, des fonctionnaires militaires, des fonctionnaires des corps de contrôle et des sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 février 1952: page 1594, 7e colonne, pour l'armée de mer, 3e ligne, au lieu de: « aux officiers d'administration (branches directions de travaux, intendance et santé, comptables des matières) », lire: « aux officiers d'administration (branches directions de travaux, commissariat et santé, comptables des matières) ».

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 29 janvier 1952 du secrétaire d'Etat à la guerre, Mme Rauber (Libérine), agent du cadre complémentaire de bureau à l'établissement régional du matériel d'Alger, est mise en disponibilité, sans traitement, pour convenance personnelle, pour une durée de trois mois, à compter du 15 décembre 1951.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 1re fraction) dispensés de l'examen conformément aux dispositions de l'instruction n° 7070/EMG.FA.A/3 PRE du 26 septembre 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1952, page 415, 1re et 2e colonne, corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air, rayer: « Ben Hamou (Fernand) (1) (2), Bernard (André-M.-E.-A.) (2), Piger (Jean-P.-F.) (2) » (le reste sans changement).

Liste, par ordre alphabétique, des candidats déclarés admis sur titres au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 1re fraction).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1952, page 416, 2e colonne, corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air, après: « Bejuit (Paul-L.-M.) », ajouter: « Ben Hamou (Fernand) (1) »; après: « Beque (Aimé-D.) », ajouter: « Bernard (André-M.-E.-A.) (1) »; après: « Peloutier (Marcel-J.) (2) », ajouter: « Piger (Jean-P.-F.) » (le reste sans changement).

MINISTERE DU COMMERCE

Décret du 15 février 1952 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la chambre de commerce de Foix de terrains destinés à l'aménagement de l'aérodrome de Saint-Girons-Antichan.

Par décret en date du 15 février 1952, est déclarée d'utilité publique, en vue de l'aménagement de l'aérodrome de Saint-Girons-Antichan, l'acquisition par la chambre de commerce de Foix des terrains d'une superficie totale de 38 hectares 36 ares 72 centiares sis sur les territoires des communes de Santaraille, Caumont, Saint-Lizier, tels qu'ils figurent au plan annexé au présent décret.

Les expropriations nécessitées par la présente déclaration d'utilité publique devront être réalisées dans le délai de trois ans à partir de la publication du présent décret.

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-164 du 18 février 1952 portant création d'une commission des comptes et des budgets économiques de la nation et réorganisation de la comptabilité nationale.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — Il est constitué une commission des comptes et des budgets économiques de la nation, dont le président est désigné par arrêté conjoint du président du conseil et des ministres des finances, du budget et des affaires économiques et qui comprend, en outre:

1° Vingt-quatre membres de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République, de l'Assemblée de l'Union française et du Conseil économique désignés par arrêté conjoint du président du conseil, du ministre des finances, du ministre du budget et du ministre des affaires économiques;

2° Le commissaire général au plan, le secrétaire général permanent de la défense nationale, le gouverneur de la Banque de France, un magistrat de la cour des comptes désigné par le premier président de la cour, et vingt-trois hauts fonctionnaires ayant rang de directeur ou chef de service ou un rang au moins équivalent et désignés à raison de quatre par le ministre des finances, cinq par le ministre des affaires économiques, deux par le ministre du budget, deux par le ministre du travail et de la sécurité sociale, un par chacun des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, des travaux publics, des transports et du tourisme, de l'industrie et de l'énergie, du commerce, de l'agriculture, de la France d'outre-mer, de la reconstruction et de l'urbanisme, des postes, télégraphes et téléphones et de la marine marchande;

3° Quinze membres désignés par arrêté conjoint des ministres des finances, du budget et des affaires économiques, parmi les personnalités qualifiées par leurs travaux et leur compétence économique et financière, notamment en matière de revenu national et de comptabilité nationale.

Art. 2. — La commission des comptes et des budgets économiques de la nation reçoit régulièrement communication:

1° Des comptes économiques de la nation pour l'année antérieure. Un premier état de ces comptes est présenté par l'institut national de la statistique et des études économiques avant le 31 mai. Les comptes sont complétés ensuite, au fur et à mesure de la réunion des informations;

2° Des comptes provisoires de la nation pour l'année en cours. Ces comptes sont constitués par une ou plusieurs mises à jour des comptes prévisionnels établis dans les conditions fixées par l'alinéa suivant. La commission sera saisie d'un premier état des comptes provisoires de l'année 1951 avant le 30 avril 1952;

3° Des comptes prévisionnels de la nation pour l'exercice suivant. Ces comptes sont présentés par le service des études économiques et financières du ministère des finances en liaison

avec les directions compétentes des ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Le président de la commission arrête les termes des rapports sur les comptes et les budgets économiques de la nation et les transmet au Gouvernement, qui les présente au Parlement.

Art. 3. — Le décret n° 50-410 du 31 mars 1950 est abrogé.

Art. 4. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, le ministre des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et de l'énergie, le ministre du commerce, le ministre de l'agriculture, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le ministre de la marine marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre du commerce,
EDOUARD BONNEFOUS.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
ROGER DUCHET.

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ MORICE.

Nomination du président de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation.

Le président du conseil, ministre des finances, le ministre du budget et le ministre des affaires économiques,

Vu le décret n° 52-164 du 18 février 1952 portant création d'une commission des comptes et des budgets économiques de la nation et réorganisation de la comptabilité nationale.

Arrêtent:

Article unique. — M. Mendès-France, député, ancien ministre, est nommé président de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

Le président du conseil, ministre des finances,
EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Décret n° 52-165 du 18 février 1952 fixant de nouveaux coefficients de réévaluation pour l'application de la revision des bilans prévue à l'article 45 du code général des impôts.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre du budget,

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 45 à 49 et les articles 11 à 36 de son annexe III;

Vu les décrets n°s 48-563 à 48-566 du 30 mars 1948 et les décrets n°s 48-1908 et 48-1909 du 18 décembre 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Les coefficients prévus aux articles 15, 16 et 20 de l'annexe III au code général des impôts sont, pour la revision des bilans des exercices clos le 31 décembre 1951 et après cette date, fixés aux chiffres ci-après:

Années 1914 et antérieures	194,4	1933	49,9
1915	136,1	1934	51,8
1916	103,7	1935	58,3
1917	71,3	1936	48,6
1918	58,3	1937	34,4
1919	56,3	1938	30,4
1920	38,9	1939	29,2
1921	58,3	1940	23,4
1922	62,8	1941	21,4
1923	48,6	1942	19,5
1924	41,4	1943	14,2
1925	36,9	1944	13
1926	28,4	1945	6,5
1927	31,1	1946	4,1
1928	31,1	1947	3,2
1929	31,7	1948	1,8
1930	35,7	1949	1,5
1931	38,9	1950	1,3
1932	45,4	1951	1

Art. 2. — Les coefficients de réévaluation fixés à l'article 1er du présent décret sont applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique pour la revision des bilans des exercices clos le 31 décembre 1951 et après cette date.

Art. 3. — Les coefficients de réévaluation applicables dans le département de la Réunion pour la revision des bilans des exercices clos le 31 décembre 1951 et après cette date sont fixés aux chiffres ci-après:

Années 1914 et antérieures	97,2	1933	24,9
1915	68	1934	25,9
1916	51,9	1935	29,2
1917	35,7	1936	24,3
1918	29,2	1937	17,2
1919	28,2	1938	15,2
1920	19,4	1939	14,6
1921	29,2	1940	11,7
1922	31,4	1941	10,7
1923	24,3	1942	9,7
1924	20,7	1943	7,1
1925	18,5	1944	6,5
1926	14,2	1945	5,5
1927	15,6	1946	3,5
1928	15,6	1947	2,8
1929	15,9	1948	1,8
1930	17,8	1949	1,5
1931	19,4	1950	1,3
1932	22,7	1951	1

Art. 4. — Le deuxième alinéa de l'article 17 de l'annexe III au code général des impôts est abrogé.

Art. 5. — Le ministre du budget est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Tirage au sort des six séries du fonds 3 p. 100 amortissable 1878.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu la loi du 11 juin 1878 portant création de la dette amortissable par annuités;

Vu l'article 2 du décret du 16 juillet suivant qui fixe la date du tirage au sort des séries remboursables,

Arrête:

Art. 1er. — Le samedi 1er mars 1952, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement dans la salle des guichets de la direction de la dette publique (29 et 31, rue du Bac) au tirage par voie du sort de six séries du fonds 3 p. 100 amortissable 1878 qui doivent être remboursées le 16 avril prochain.

Cette opération aura lieu au moyen de boules numérotées. Les 463 boules correspondant aux séries sorties aux tirages précédents, étant mises de côté, six des boules représentatives des séries à rembourser seront extraites sucessivement du récipient où auront été renfermées, en présence du public, les 12 boules représentant les séries restant à amortir.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent:

Le directeur de la dette publique, ou son représentant, président.

Le directeur du Trésor ou son représentant.

Le directeur général chargé de la direction des opérations financières de la caisse autonome ou son représentant.

Un administrateur du service des rentes qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contrescing pour être publié au *Journal officiel* et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 6 février 1952.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MAURICE AICARDI.

Délégation de signature.

Le ministre du budget,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 18 mai 1948 portant nomination du directeur général des douanes et droits indirects au ministère des finances;

Vu l'arrêté du 7 janvier 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — M. Degois, directeur général des douanes et droits indirects, est autorisé à signer, par délégation du ministre, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant les dépenses de l'administration des douanes.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement, M. Degois est autorisé à se faire suppléer, sous sa responsabilité, par M. Davoine, administrateur civil, chef de la division d'administration générale à la direction générale des douanes et droits indirects ou, à son défaut, par MM. Manchotte ou Boutet, administrateurs civils à la division d'administration générale de la direction générale des douanes et droits indirects.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1952.

PIERRE COURANT.

Cabinet du ministre des finances.

Le président du conseil, ministre des finances,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre des finances:

Chef adjoint.

M. Jean-Marie Gimon, administrateur civil au ministère du budget.

Chargés de mission.

M. Jacques Berthod.

M. Alain Guichard.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 20 janvier 1952.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Prix des beurres d'importation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 février 1952: page 2023, article 2, 13e ligne, avant « taxes sur le chiffre d'affaires », insérer: « ...éventuellement, majoration de redevance prévue à l'article 3 (2e, § b) ci-après, pour les ventes effectuées directement à des détaillants par les commissionnaires des importateurs... ».

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 30 janvier 1952, Mlle Guy (Monique), secrétaire d'administration stagiaire, est nommée secrétaire comptable d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances, titularisée dans le grade correspondant et affectée, en cette qualité, à la direction du budget.

Le présent arrêté a son effet à compter du 15 février 1952.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 5 février 1952:

M. Mercier (Lucien), secrétaire d'administration principal (2e échelon) à l'administration centrale du ministère des affaires économiques, est élevé au 3e échelon de son grade à compter du 24 novembre 1951 et maintenu en service détaché.

Les secrétaires d'administration de 1re classe (1er échelon) à l'administration centrale du ministère des affaires économiques dont les noms suivent sont élevés au 2e échelon de leur grade à compter des dates ci-dessous indiquées:

M. Emperauger (Robert), 4 novembre 1951.

M. Ruby (Alain), 21 décembre 1951 (service détaché).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 13 février 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 février 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952, portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier

M. Drouet (Paul-Louis), professeur à la faculté de médecine de Nancy. Chevalier du 7 décembre 1940.

Au grade de chevalier.

Mlle Bolnat (Marguerite-Estelle), directrice au centre national d'enseignement par correspondance; 39 ans de services civils.

M. Bejean (Louis), principal du collège Colbert, à Paris; 42 ans de services civils et militaires.

Mlle Jotte (Andrée), inspectrice départementale des écoles maternelles; 35 ans de services civils.

Décret du 14 février 1952 portant modification des statuts de l'institut d'études byzantines et néo-helléniques de l'université de Paris.

Par décret en date du 14 février 1952, est approuvée la délibération du 2 juillet 1951 du conseil de l'université de Paris portant modification des statuts de l'institut d'études byzantines et néo-helléniques de l'université de Paris.

Décret du 14 février 1952 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 14 février 1952, le titre de professeur honoraire de la faculté des lettres de l'université de Paris est conféré à M. Guéroult, ancien professeur de cette faculté, nommé au Collège de France.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté en date du 21 janvier 1952 nommant M. Maurice Bonafous directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux beaux-arts,

Arrête.

Art. 1er. — Délégation générale est donnée à M. Maurice Bonafous, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

ANDRÉ CORNU.

Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription en 1952 pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 6 mars 1928, article 1er,

Arrête:

Art. 1er. — Les registres d'inscription pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire seront ouverts en 1952:

1° Première session. — Du mercredi 20 février au jeudi 20 mars inclus;

2° Deuxième session. — Du mardi 15 juillet au jeudi 14 août inclus.

Art. 2. — Dans l'académie d'Alger, les registres d'inscription pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire seront ouverts en 1952:

1° Première session. — Du mardi 12 février au mercredi 12 mars inclus;

2° Deuxième session. — Du jeudi 3 juillet au samedi 2 août inclus.

Art. 3. — Les dates des sessions du baccalauréat en 1952 seront fixées ultérieurement.

Art. 4. — Les recteurs d'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 février 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 13 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Par décret en date du 13 février 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952, portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Bernard (Marcel), directeur du collège technique de Nantes. Chevalier du 16 juin 1920.

Delamare (René), professeur à l'école centrale des arts et manufactures. Chevalier du 11 juillet 1935.

Fourgeaud (Alphonse), directeur du collège technique Diderot. Chevalier du 28 décembre 1928.

Goelzer (André), professeur à l'école supérieure de soudure autogène. Chevalier du 13 mars 1933.

Lepoivre (Adéodat), directeur de l'école technique de publicité. Chevalier du 24 octobre 1923.

Mallez (Louis), conseiller de l'enseignement technique. Chevalier du 17 janvier 1921.

Minvielle (Bernard), conseiller de l'enseignement technique. Chevalier du 16 juin 1920

Au grade de chevalier.

MM.

Alouis (François), conseiller de l'enseignement technique; 30 ans de services civils et militaires.

Arnold (Emile), industriel; 44 ans de services civils et militaires.

Beauvais (Fernand), conseiller de l'enseignement technique; 35 ans 4 mois de services civils et militaires.

Berthiault (Louis), conseiller de l'enseignement technique; 59 ans de services civils et militaires.

Bichot (André), professeur au collège technique de Belfort; 27 ans 3 mois de services civils.

Bizien (Antoine), professeur au collège technique de Brest; 43 ans 8 mois de services civils et militaires.

Blasberg (Max), conseiller de l'enseignement technique; 41 ans de services civils et militaires.

Blemond (Albert), professeur au collège technique de Puteaux; 46 ans 3 mois de services civils et militaires.

Bonis (Alfred), directeur d'usine; 45 ans de services civils et militaires.

Bonnafous (Joel), intendant administratif à l'école nationale d'arts et métiers d'Aix; 32 ans 10 mois de services civils et militaires.

Burgod (Mme), née Foucher (Marguerite), directrice des éditions Foucher; 29 ans de services professionnels.

Caux (Henri), chef du service technique à la Compagnie générale transatlantique; 36 ans de services civils et militaires.

Chaput (Mlle) (Claire), inspectrice générale de l'enseignement professionnel à Paris; 42 ans de services professionnels.

Dautel (Adolphe), ingénieur, directeur des Etablissements Minima; 43 ans de services civils et militaires

Despres (Pierre), inspecteur général des services administratifs de l'enseignement technique; 31 ans 5 mois 24 jours de services civils et militaires.

Fresslnet (Barthélémy), expert près les tribunaux; 50 ans de services professionnels.

Godart (Marcel), professeur de l'école nationale professionnelle d'Armentières; 46 ans 9 mois de services civils et militaires.

Gouet (Henri), professeur au collège technique de Clermont-Ferrand; 34 ans 5 mois de services civils et militaires.

Guiraud (François), inspecteur de l'enseignement technique; 32 ans 2 mois de services civils et militaires.

Jostin (Louis), professeur au collège technique du Mans; 50 ans de services civils et militaires.

Levasseur (René), professeur au collège moderne et technique d'Hirson (Aisne); 33 ans 7 mois de services civils et militaires.

Lougnot (Marie-Joseph), directeur des cours professionnels obligatoires de Chalon-sur-Saône; 48 ans de services civils et militaires

Migaud (Roger), professeur technique adjoint au collège technique de Niort; 40 ans 3 mois de services civils et militaires.

Noël (Gaston), chef de fabrication aux verreries veuve G. Marquot, à Bayel (Aube); 57 ans 2 mois de services civils et militaires.

Mme Piat, née Noël (Madeleine), administrateur civil à la direction de l'enseignement technique; 32 ans et demi de services professionnels.

Rambourg (Auguste), président de la société philotechnique de Bois-Colombes; 44 ans de services civils et militaires.

Sthegens (André), directeur du collège technique d'Oullins; 40 ans 8 mois de services civils et militaires.

Mlle Vaisselet (Yvonne), directrice de l'école nationale professionnelle de Vizille; 20 ans de services professionnels.

Décret du 13 février 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

JEUNESSE ET SPORTS

Par décret en date du 13 février 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952, portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. le docteur Richard (Georges-André), médecin inspecteur de la direction générale de la jeunesse et des sports. Chevalier du 31 juillet 1936.

Au grade de chevalier.

MM.

Boutet (Jean-Alphonse-Eugène-Marie), président de l'Olympique-Club orléanais; 36 ans 3 mois d'activité professionnelle et sportive et de de services militaires.

Carlier (Frédéric-Louis), président de la ligue parisienne du jeu de paume; 48 ans 4 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Dutrion (Louis-Marcel), directeur sportif du vélodrome municipal de Dijon; 39 ans 6 mois d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Gourguechon (Henri-Alexandre-Norbert), agent supérieur à la direction générale de la jeunesse et des sports; 30 ans d'activité professionnelle, de services rendus à la jeunesse et aux sports et de services militaires.

Herbin (Pierre-André), animateur des associations sportives de Troyes et de Sainte-Savine et du Sporting-Union motocycliste de l'Aube; 28 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Jacob (Georges-Jules), président de l'Amiens-Athlétic-Club; 52 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Jouhet (Louis-Edmond), professeur d'éducation physique au collège de Riom; 44 ans d'activité professionnelle, de services rendus à la jeunesse et aux sports et de services militaires.

Monjalon (Pierre-Etienne-Roger), inspecteur de la jeunesse et des sports; 38 ans ans 3 mois d'activité professionnelle, de services rendus à la jeunesse et aux sports et de services militaires.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 14 février 1952 déclarant d'utilité publique les travaux à réaliser en vue de l'extension de l'aérodrome d'Angers-Avrillé (Maine-et-Loire).

Par décret en date du 14 février 1952, sont déclarés d'utilité publique les travaux à réaliser en vue de l'extension de l'aéroport d'Angers-Avrillé (Maine-et-Loire).

Est autorisée, en conséquence, l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation, des immeubles bâtis et non bâtis, d'une superficie de 3 hectares 55 ares 44 centiares environ, sis sur les communes d'Angers et Avrillé (Maine-et-Loire), tels qu'ils sont figurés et désignés sur le plan et l'état parcellaire annexés au présent décret.

L'expropriation des immeubles susindiqués devra être réalisée dans un délai de trois ans à dater de la publication du présent décret.

Décret du 14 février 1952 déclarant d'utilité publique les travaux à réaliser pour l'extension de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (Oise).

Par décret en date du 14 février 1952, est déclarée d'utilité publique, pour le maintien de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (Oise) et de ses dépendances, l'acquisition des terrains situés sur le territoire des communes de Beauvais, Marissel et Tillé (Oise), d'une superficie de 121 hectares environ, tels qu'ils sont indiqués sur le plan qui restera annexé au présent décret.

Décret du 14 février 1952 portant nomination de membres du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg.

Par décret en date du 14 février 1952:

M. Babinet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, adjoint au directeur des ports maritimes et des voies navigables, est nommé membre du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg, en remplacement de M. Stahl, ingénieur en chef des ponts et chaussées, dont le mandat est arrivé à expiration le 31 décembre 1951;

Est renouvelé pour six ans, à compter du 1er janvier 1952, le mandat de membre du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg de M. Pierre Herrenschmidt, inspecteur des finances, mandats expirant le 31 décembre 1957.

Il est donné acte:

A. — A la ville de Strasbourg, des désignations de:

M. Henri-Charles Seegmuller, président directeur général de l'Armement Seegmuller;

M. Georges Heitz, directeur de la société coopérative de consommation de Strasbourg et environs.

B. — A la chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg, de la désignation de M. Wenger (Valentin), président directeur général du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, vice-président de la chambre de commerce,

mandats expirant le 31 décembre 1957.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 9 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 9 février 1952 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et de l'énergie; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Jouven (Pierre-Jean-Antoine), directeur des usines de la compagnie Alais, Froges et Camargue; 26 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 13 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 13 février 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et de l'énergie; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est prononcé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Lhomme (René-Aubin), industriel. Chevalier du 22 mai 1926.

Décrets du 13 février 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République en date du 13 février 1952 rendus sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et de l'énergie; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que les nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Bres (Roger-Louis), directeur du comité charbonnier de la Haute-Loire; 32 ans de pratique professionnelle.

Cheylus (Robert-Maurice-Adrien), industriel; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

De Laire (François-Roger-Marie-Joseph), président du syndicat national des fabricants de produits chimiques aromatiques; 37 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Ricci (Robert), vice-président de la chambre syndicale de la couture; 27 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 18 février 1952 portant nomination de membres du conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie.

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

Vu le décret du 17 mai 1946, modifié par les décrets des 4 août 1949, 19 janvier 1951 et 4 février 1952, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée en ce qui concerne l'organisation du conseil supérieur de l'électricité et du gaz et notamment les articles 4 et 5;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 14 février 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil supérieur de l'électricité et du gaz au titre de l'Algérie:

Représentant du Parlement.

M. Pantaloni, député de Constantine.

Représentant du gouverneur général de l'Algérie.

M. Murat, sous-directeur de l'énergie et de l'industrie au gouvernement général de l'Algérie.

Représentant des collectivités locales.

M. Gazagne, maire d'Alger.

Représentant des usagers.

M. Battesti, président de la chambre de commerce de Constantine, vice-président de la région économique de l'Algérie.

Représentant d'Electricité et Gaz d'Algérie.

Le directeur général d'Electricité et Gaz d'Algérie.

Représentant du personnel d'Electricité et Gaz d'Algérie.

M. Llinares (Etienne), agent de maîtrise à Electricité et Gaz d'Algérie.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Section permanente du conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret du 17 mai 1946, modifié par les décrets des 4 août 1949, 19 janvier 1951 et 4 février 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée en ce qui concerne l'organisation du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, et notamment l'article 11;

Vu le décret du 18 février 1952 portant nomination de membres du conseil supérieur de l'électricité et du gaz au titre de l'Algérie,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la section permanente du conseil supérieur de l'électricité et du gaz au titre de l'Algérie:

M. Pantaloni, député de Constantine.
M. Murat, sous-directeur de l'énergie et de l'industrie.
M. Battesti, président de la chambre de commerce de Constantine, vice-président de la région économique de l'Algérie.
M. le directeur général d'Electricité et Gaz d'Algérie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Création d'une commission de réorganisation de la production, auprès du centre national de la cinématographie.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 25 octobre 1946 portant création du centre national de la cinématographie;

Vu le décret du 28 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 25 octobre 1946;

Sur proposition du directeur général du centre national de la cinématographie,

Arrête:

Article unique. — Il est créé, auprès du directeur général du centre national de la cinématographie, une commission dite « Commission de réorganisation de la production », composée de représentants des producteurs et des techniciens de la production; les membres en sont nommés par arrêté.

La « Commission de réorganisation de la production » a pour mission d'étudier toutes mesures propres à rationaliser la production cinématographique ou à améliorer ses conditions de fonctionnement: elle pourra proposer au directeur général du centre national de la cinématographie tous projets de décisions réglementaires dans ce sens. Elle sera consultée par le directeur général du centre national de la cinématographie sur tous projets de décisions réglementaires intéressant la production.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Création d'une commission de réforme administrative auprès du centre national de la cinématographie.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 25 octobre 1946 portant création du centre national de la cinématographie;

Vu le décret du 28 décembre 1946 portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi du 25 octobre 1946;

Sur proposition du directeur général du centre national de la cinématographie,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé auprès du directeur général du centre national de la cinématographie une commission d'étude dite « commission de réforme administrative ».

Cette commission est chargée de procéder à l'examen de la réglementation actuelle de l'industrie cinématographique, en vue de faire toute proposition susceptible de l'alléger et de la simplifier, et d'élaborer, en conséquence, un projet de codification des textes qu'il apparaîtra nécessaire de maintenir.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission prévue à l'article 1er:

MM. Brocard, Frogerais, Furth, Jif, Weil-Lorac.

Art. 3. — En cas d'empêchement, les membres de la commission peuvent se faire suppléer.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-166 du 14 février 1952 fixant les conditions d'application de la loi validée du 8 février 1942 relative à la fabrication et à la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux et de l'article 8 de la loi du 7 juillet 1933 (titre Ier) sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes;

Vu le décret du 29 septembre 1935 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 juillet 1933 susvisée;

Vu la loi du 8 février 1942 relative à la fabrication et à la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux, validée par la loi n° 49-1653 du 31 décembre 1949,

Décrète:

Art. 1er — Le comité consultatif institué par l'article 4 de la loi du 8 février 1942 prend le nom de « Comité vétérinaire des sérums et vaccins ».

Sa composition est déterminée par arrêté du ministre de l'agriculture.

Le président du comité pourra convoquer aux réunions toute personnalité dont il jugera la présence nécessaire.

Art. 2. — Toute demande ayant pour objet d'obtenir, par application de la loi du 8 février 1942 et de la loi du 7 juillet 1933 susvisées l'autorisation d'importer, de fabriquer, de vendre ou de céder à titre gratuit l'un des produits visés par lesdites lois doit être adressée au ministère de l'agriculture.

Un arrêté du ministre de l'agriculture déterminera:

1° La forme de la demande ainsi que les renseignements que devra fournir son auteur;

2° Les conditions spéciales imposées pour l'octroi de l'autorisation sollicitée.

Art. 3. — Toute demande d'autorisation est instruite par les services vétérinaires du ministère de l'agriculture. Sera instruite dans les mêmes conditions toute demande d'autorisation présentée en vertu des dispositions de la loi du 7 juillet 1933 susvisée et du décret du 29 septembre 1935 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi.

Chaque demande fait l'objet d'une enquête qui porte notamment sur l'origine des produits, leur provenance, leur appellation, leur fabrication, les moyens propres à les identifier et leur teneur en substances utiles.

Le ministre de l'agriculture après avis du Comité vétérinaire des sérums et vaccins désigne un ou plusieurs membres de ce comité pour procéder à l'enquête.

Art. 4. — Il est statué sur les demandes d'autorisation par arrêté du ministre de l'agriculture après avis du Comité vétérinaire des sérums et vaccins et du Comité consultatif des Epizooties.

L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans au maximum. Elle est révocable sans indemnité dans les formes où elle a été accordée. La demande de renouvellement doit

être introduite dans les trois premiers mois de la dernière année; elle est instruite dans les mêmes formes que la demande initiale.

Toute modification aux conditions fixées par l'arrêté d'autorisation initial, doit faire l'objet d'une demande nouvelle d'autorisation.

Art. 5. — Tout fabricant ou importateur doit tenir, pour tous les produits dont la fabrication ou l'importation a été autorisée, un registre spécial coté et paraphé par le maire ou le commissaire de police sur lequel chaque lot provenant d'une même série d'opérations de fabrication est désigné par un numéro d'ordre.

Ce registre doit obligatoirement mentionner pour chaque lot numéroté:

Les détails de sa préparation;
Les essais de qualité effectués;
La date du dernier essai;
Le nombre et les caractéristiques des récipients dans lesquels sa répartition a été faite et, au fur et à mesure de la cession, les noms et adresses des destinataires.

Ce registre est conservé pendant cinq ans. Il doit être présenté à toute réquisition des autorités compétentes.

Art. 6. — La préparation des autovaccins est subordonnée à l'autorisation prévue par l'article 1er de la loi du 8 février 1942.

Art. 7. — Seuls, les vétérinaires ou docteurs vétérinaires pourront être autorisés à procéder à des essais d'utilisation de produits visés par la loi validée du 8 février 1942 et par la loi du 7 juillet 1933, importés ou fabriqués en France et n'ayant pas encore fait l'objet de l'autorisation prescrite.

Ces vétérinaires ou docteurs vétérinaires devront informer le ministre de l'agriculture des résultats obtenus.

Un arrêté du ministre de l'agriculture pris après avis du comité vétérinaire des sérums et vaccins et du comité consultatif des épizooties déterminera les conditions auxquelles pourront être subordonnées les autorisations de procéder auxdits essais.

Art. 8. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

CAMILLE LAURENS.

Modification à l'arrêté du 17 juillet 1941 relatif à l'état de classement des cours d'eau en première et deuxième catégorie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1952: page 1103, 1re colonne, département de la Sarthe, 3°, au lieu de: « La Longève », lire: « La Longuève ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-167 du 13 février 1952 abrogeant le décret du 9 août 1947 portant modification du décret du 13 juillet 1937 réglementant l'admission des Français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 72 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 13 juillet 1937 réglementant l'admission des citoyens français, des sujets et protégés français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie, ensemble les textes qui l'ont modifié et notamment le décret n° 47-1479 du 9 août 1947;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 47-1479 du 9 août 1947 modifiant le décret du 13 juillet 1937 réglementant l'admission des Français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie est abrogé.

Art. 2. — Le défaut de versement du cautionnement de retour ou de la justification d'une caution solvable ne peut avoir d'autres suites que celles prévues à l'article 6 du décret du 13 juillet 1937.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 13 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Décret du 13 février 1952 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 13 février 1952, pris sur la présentation du conseil supérieur de la magistrature:

M. Debiais (Raymond), attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé juge de paix à compétence étendue de Tada-Ngourma (Haute-Volta) (poste vacant).

M. Vermeil (Jacques), attaché au parquet général du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé juge de paix à compétence étendue de Dori (Haute-Volta) (poste vacant).

Décret du 13 février 1952 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 13 février 1952, pris sur la présentation du conseil supérieur de la magistrature:

M. Masbatin (Jean) est nommé juge de paix à compétence étendue de 3e classe de Oyem (Afrique équatoriale française) (poste créé).

M. Fillon (Serge) est nommé juge de paix à compétence étendue de 3e classe de San (Afrique occidentale française) (poste créé).

M. Desserline (André-Philibert) est nommé juge de paix à compétence étendue de 3e classe de Nioro (Afrique occidentale française) (poste créé).

M. Guerin-Villaubreil (Yves) est nommé juge de paix à compétence étendue de 3e classe de Bougouni (Afrique occidentale française) (poste créé).

M. Mallat (Maurice) est nommé juge de paix à compétence étendue de 3e classe de Lambaréné (Afrique équatoriale française) (poste créé).

M. Bergeon (Pierre) est nommé juge de paix à compétence étendue de 3e classe de Anecho (Togo) (poste créé).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 12 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Audouin (Louis), vice-président de l'union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord; 41 ans 5 mois de services militaires, mutualistes et sociaux. Chevalier du 4 octobre 1940.

Gidel (Henri-Victor), directeur adjoint de la sécurité sociale de Nancy; 43 ans de services civils et militaires. Chevalier du 30 septembre 1920.

Docteur James (Julien), docteur en médecine; 53 ans 7 mois de services militaires, sociaux et d'activité professionnelle. Chevalier du 30 juin 1939 à titre militaire.

Mallet (André-Antoine), président de la caisse primaire de sécurité sociale de Creil; 41 ans de services militaires, mutualistes et sociaux. Chevalier du 16 mars 1921.

Muraccioli (Charles), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône; 68 ans de services militaires professionnels et sociaux. Chevalier du 6 juillet 1919.

Naudon (Jean-Fernand), chef de service commercial; 46 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 6 octobre 1915 à titre militaire.

Pangon (Henri-Marie-Louis-Eugène), avocat à la cour d'appel de Lyon; 54 ans 8 mois de services civils, militaires et mutualistes. Chevalier du 3 mars 1921 (à titre militaire).

Pegard (Alphonse), directeur technique de société commerciale; 57 ans de services professionnels. Chevalier du 20 mai 1934.

Raymond (Emile-Joannès), médecin-chef de la sécurité sociale en Seine-et-Marne; 43 ans 8 mois de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 25 décembre 1929.

Docteur Rivet (Lucien-Joseph-Louis), médecin conseil de la sécurité sociale; 59 ans de services civils et militaires. Chevalier du 13 janvier 1922.

Trarieux (François), ingénieur électricien; 52 ans 6 mois de services militaires et professionnels. Chevalier du 12 janvier 1935.

Vincent (Léon-Alfred), agent maritime; 58 ans de services militaires et professionnels. Chevalier du 14 janvier 1922.

Au grade de chevalier.

MM.

Allard (Marcel-Marie-Joseph), commerçant; 41 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Beauchesne (André-Frédéric-Marie), chef de secrétariat de maison d'édition; 37 ans 7 mois de services militaires et professionnels.

Bergeret (Etienne-Adrien), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à Bordeaux; 31 ans 8 mois de services civils et militaires.

Bonnet (Louis-Maurice-Noël), ancien directeur de banque; 50 ans 10 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Bordelongue (Alphonse), ancien employé de banque; 54 ans de services professionnels et mutualistes.

Bourquin (Emile-François), chef de service commercial; 45 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Bouy (Bernard), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à Paris; 32 ans de services civils et militaires.

Breton (Joseph-Désiré), voyageur de commerce; 54 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Burgot (Jean-Jules), administrateur civil au ministère du travail; 23 ans de services civils et militaires.

Chavanne (Emile-Jean-Baptiste), vice-président du conseil des prud'hommes d'Aix-les-Bains; 58 ans 8 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Chavanne (Guy-René), administrateur de la fédération nationale de la mutualité française; 39 ans 10 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Chazeau (Jean-Marie), ouvrier de coutellerie; 61 ans 3 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Couriot (Jules-Clément), ancien chef d'atelier d'usinage; 49 ans de services militaires et professionnels.

Datain (Jean), administrateur civil au ministère du travail; 22 ans 5 mois de services civils et militaires.

Delbos (Marcel), employé de bureau; 47 ans 8 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Dott (Edouard), employé de bureau; 66 ans 5 mois de services militaires et professionnels.

Dubrulle (Louis), sous-directeur régional de la sécurité sociale à Lille; 39 ans 5 mois de services civils et militaires.

Mlle d'Eichthal (Aline-Louise-Charlotte), ancienne infirmière; 50 ans de services militaires et sociaux.

Fauchart (André-Ernest), chef d'atelier; 29 ans 6 mois de services militaires et professionnels.

Gadille (Louis-Charles-Joseph), secrétaire général de la société La Prévoyance du personnel du gaz de Paris; 25 ans 10 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Galibert (Eugène-Jean), ancien contremaître d'industrie; 47 ans de services militaires et professionnels.

Grouard (Charles-Henri), directeur financier de société; 38 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Mlle Guillot (Berthe-Blanche), employée de bonneterie; 63 ans de services professionnels.

Heraud (Antonin-Louis-Jacques), ingénieur en chef de société de filatures; 48 ans 6 mois de services militaires et professionnels.

Jaek (Raoul-Virgile), ajusteur mécanicien; 50 ans de services militaires et professionnels.

Janberger (Ferdinand), industriel; 46 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Joulet (Alphonse-François), président de la société de secours mutuels de Felletin; 57 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Lagardelle (Gaston), président de la caisse primaire de sécurité sociale de Bayonne; 49 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Docteur Lamoure (Marcel-Louis-Auguste), médecin inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre à Dijon; 28 ans 4 mois de services civils et militaires.

Maertens (Emile-Louis), contremaître de filature; 52 ans 4 mois d'activité professionnelle.

Maillot (Emile-Charles), employé de banque; 45 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Marsop (Maurice-Joseph), directeur de la caisse régionale de sécurité sociale de Bordeaux; 32 ans 4 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Mathelin (Marius, dit René-Marius), maître teinturier, apprêteur; 44 ans de services militaires et professionnels.

Maurat (Désiré-Alexandre), ingénieur représentant; 51 ans 10 mois de services militaires et professionnels.

Monboisses (Germain), ancien chef commercial; 63 ans de services militaires et professionnels.

Noble (Emile-Arsène), ancien directeur d'usine; 62 ans de services militaires et professionnels.

Nonnon (Aimé-Joseph), chef de comptabilité; 70 ans 6 mois de services militaires et professionnels.

Nousbaum (Léon-Eugène), directeur d'usine; 46 ans de services militaires et professionnels.

Pellet (Marius-François), chef comptable industriel; 39 ans 7 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Peres (Jacques), contrôleur général de la sécurité sociale; 22 ans 7 mois de services civils et militaires.

Raimond (Raymond-David-Charles), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à Toulouse; 29 ans 5 mois de services civils et militaires.

Rallier (Francis-Jules), directeur technique de journal; 53 ans 8 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Richard (Ernest), directeur de service social; 32 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Richter (Charles), directeur de la caisse régionale de sécurité sociale de Strasbourg; 41 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Rovel (Pierre-Jules), journaliste; 63 ans de services militaires et professionnels.

Savignat (Fernand), administrateur de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines; 25 ans 6 mois de services civils et militaires.

Savy (Henri-Antoine), président de l'union patronale interprofessionnelle du Sud de l'Ardèche; 38 ans 8 mois de services militaires et professionnels.

Mlle Soref (Madeleine-Marie-Louise-Camille), administrateur civil au ministère du travail; 21 ans 4 mois de services civils.

Mme Thevenin, née Gouttenoire (Marie), employée de commerce; 59 ans d'activité professionnelle.

Torcheboeuf (René-Jules), directeur de sociétés industrielles; 45 ans 3 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Warther (Marcel-Georges-Pierre), entrepreneur de serrurerie; 29 ans 10 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Zehringer (Georges-Jean-Louis-Gustave), administrateur de la fédération mutualiste de la Seine; 57 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Décret du 12 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu les lois des 23 juillet 1873, 28 janvier 1897, 26 juillet 1912, 13 juillet 1923, 20 février 1925, 5 juillet 1928, 31 décembre 1929, 3 juillet 1933, 17 juin 1938; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé:

Au grade de chevalier.

M. Pellier (Maurice-Charles), vice-président de la caisse générale des retraites de la presse française; 24 ans de services militaires et professionnels. Titres exceptionnels.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 52-168 du 14 février 1952 modifiant les dispositions de l'article 1er du décret validé du 10 août 1942, relatif à la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret validé du 10 août 1942, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement des écoles d'assistant ou d'assistante du service social, d'infirmier ou d'infirmière,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 10 août 1942, relatif à la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, est modifié comme suit:

« *Art.* 1er. — Le diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, institué par le décret du 18 février 1938, est désormais délivré aux candidats ou candidates ayant suivi l'enseignement et subi, avec succès, les examens prévus au présent décret ».

Deuxième et troisième alinéa: Sans changement.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 6 février 1952, M. le docteur Franceschi, médecin des services antituberculeux, en disponibilité, est réintégré et nommé médecin directeur du sanatorium public Les Cottages sanitaires, à Saint-Gobain (Aisne).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décrets du 18 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 18 février 1952, pris sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones; vu les déclarations du conseil de l'ordre en date des 22 janvier 1952 et 5 février 1952, constatant que les promotions et nominations comprises dans les présents décrets n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés.

Au grade de commandeur.

M. Rouvière (Jean-Raymond), directeur général à la direction générale des télécommunications. Officier du 10 juillet 1947. Titres exceptionnels.

Au grade d'officier.

MM.

Gorrand (Pierre-Marie-Joseph), directeur adjoint à la direction de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent. Chevalier du 15 janvier 1947. Titres exceptionnels.

Moine (Marcel-Charles), sous-directeur à la direction des bâtiments et des transports. Chevalier du 30 mars 1946. Titres exceptionnels.

Pernot (Louis-Joseph), inspecteur général, directeur de l'office chérifien des postes, télégraphes et téléphones. Chevalier du 15 janvier 1947. Titres exceptionnels.

Sueur (René-Charles), ingénieur en chef au service des recherches et du contrôle techniques. Chevalier du 26 février 1945. Titres exceptionnels.

Ott (Edouard), directeur régional des services postaux à Nantes. Chevalier du 6 août 1938.

Pouget (Raoul-Julien), directeur de l'imprimerie des timbres-poste. Chevalier du 29 juillet 1939.

Baures (Théophile-Ernest), directeur départemental à Montpellier. Chevalier du 4 octobre 1940.

Huyghues de Beaufond (France-Charles-Eugène), médecin de l'administration à Paris. Chevalier du 6 août 1931.

Fortin (Eugène-André), directeur des services télévision à la Compagnie des compteurs. Chevalier du 24 décembre 1938.

Au grade de chevalier.

MM.

Cailhau (Charles-Louis-Jean), administrateur de 1re classe à la direction générale des télécommunications; 29 annuités de services civils et militaires.

Baccou (Raymond-Jacques-Antoine), administrateur de 1re classe à la direction de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent; 27 annuités de services civils et militaires.

Bardot (René-Gilbert), administrateur de 1re classe à la direction du personnel; 33 annuités de services civils et militaires.

Vargues (Roger-André), administrateur de 1re classe à la direction générale des télécommunications; 29 annuités de services civils et militaires.

D'Herville (François-Félix), administrateur de 1re classe à la direction des bâtiments et des transports; 29 annuités de services civils et militaires.

Metzger (Louis-Antoine), administrateur de 1re classe à la direction générale des postes; 31 annuités de services civils et militaires.

Mirous (Michel-Isidore-Jean), administrateur de 1re classe à la direction de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent; 28 annuités de services civils et militaires.

Marcilly (André-Emile), directeur départemental à la direction des services télégraphiques et téléphoniques de Paris; 30 annuités de services civils et militaires.

Delfosse (Maurice-Pierre-Justin), directeur départemental à Nancy; 32 annuités de services civils et militaires.

Thuillier (Sylvain-Marcel), directeur départemental à Moulins; 27 annuités de services civils et militaires.

Machabey (Paul-Georges-Albert), directeur départemental à Tunis; 29 annuités de services civils et militaires.

Mangin (Louis-Léon), directeur départemental à Besançon; 23 annuités de services civils et militaires.

Viala (Antoine-Emilien-Louis), directeur des bureaux ambulants de la ligne des Pyrénées; 42 annuités de services civils et militaires.

Sauvage (Georges-Pierre), directeur départemental à Gap; 31 annuités de services civils et militaires.

Rose (Georges-Hippolyte-Joseph), directeur départemental à Valence; 29 annuités de services civils et militaires.

Mathé (Jean-Marie), directeur départemental à Laval; 40 annuités de services civils et militaires.

Guennelon (Georges-François), directeur départemental à Clermont-Ferrand; 29 annuités de services civils et militaires.

Mouriau (Jean-Antoine), directeur départemental à Tulle; 26 annuités de services civils et militaires.

Concordel (Paul-Maurice), ingénieur en chef à Clermont-Ferrand; 28 annuités de services civils et militaires.

Labeaume (Henri-Joseph-Auguste), ingénieur en chef à la direction du matériel de transport; 26 annuités de services civils et militaires.

Renault (Jean), ingénieur en chef à la direction régionale des services postaux de Paris, détaché à la direction des services d'enseignement; 27 annuités de services civils et militaires.

Trouble (Michel), ingénieur en chef à la direction du service des lignes souterraines à grande distance; 26 annuités de services civils et militaires.

Michel (Maurice-Jacques-Auguste), ingénieur à la direction des services radioélectriques de Paris; 47 annuités de services civils et militaires.

Louvel (Marc-Ferdinand), chef de centre téléphonique automatique de classe exceptionnelle, central Carnot; 33 annuités de services civils et militaires.

Mac (Louis-Jean), chef de centre télégraphique et téléphonique de classe exceptionnelle au Havre; 49 annuités de services civils et militaires.

Sivienne (Charles-Louis-Joseph), receveur principal hors classe à Nevers; 41 annuités de services civils et militaires.

Fruchon (Jean-Marcel), chef de centre téléphonique automatique hors classe à Alger-Isly; 21 annuités de services civils et militaires.

Colas (Henri-Edmond), receveur de 1re classe à Bernay (Eure); 39 annuités de services civils et militaires.

Milhau (Pierre), chef de section principal à Toulouse R.-P.; 45 annuités de services civils et militaires.

Rigol (Georges-Jean), inspecteur des services ambulants détaché au musée postal; 28 annuités de services civils et militaires.

Salettes (Adrien-Marie-Louis-Cyprien), contrôleur principal de classe exceptionnelle à l'inspection générale, retraité le 9 octobre 1951; 50 annuités de services civils et militaires.

Tribouillard (Justin), facteur des postes à Beaune (Côte-d'Or); 34 annuités de services civils et militaires.

Bucherie (René), chef de section à Paris centre régional de comptabilité, trésorier général de la mutuelle générale des postes, télégraphes et téléphones; 32 annuités de services civils et militaires.

Thevenot (Georges-Gabriel), professeur à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones; 27 annuités de services militaires et de pratique professionnelle.

Warnecke (Robert-Raymond), directeur technique du département électronique au centre de recherches de la Compagnie générale de T. S. F.; 27 annuités de services militaires et de pratique professionnelle.

Administrateurs.

Par arrêté du 14 février 1952, M. Perigois (R.), agent supérieur de 2e classe, des postes, télégraphes et téléphones, est nommé à l'emploi d'administrateur de 3e classe des postes, télégraphes et téléphones et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1952.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 9 février 1952:

Ont été nommés chefs de centre téléphonique automatique de 4re classe et titularisés dans le grade correspondant, les inspecteurs principaux des installations électro-mécaniques désignés ci-après:

A Paris-Molitor, M. Combe, de Paris-services télégraphiques et téléphoniques.

A Nantes: M. Bresson, de Paris-service des recherches et du contrôle techniques.

Ont été réintégrés à compter du 1er mars 1952:

MM. Liccioni, contrôleur principal; Sebie, contrôleur; Izard, manutentionnaire, précédemment détachés auprès du secrétariat d'Etat à la guerre pour le service de la poste militaire, au titre des articles 99 et 102 de la loi du 19 octobre 1946.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Dates des élections pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires des services extérieurs de la marine marchande.

Le ministre de la marine marchande,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée, et notamment son article 10,

Arrête:

Art. 1er. — Les élections en vue du renouvellement des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires des services extérieurs de la marine marchande sont fixées au 25 février 1952.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et des gens de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

Le ministre de la marine marchande,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général de la marine marchande,
RENÉ COURAU.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 19 février 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre du comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

2. — Vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y a pas débat): Département d'Alger (1er collège). (M. André Mutter, rapporteur.)

3. — Vote de la proposition de résolution (n° 2135) de M. Kauffmann et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser d'urgence le montant des ressources légales qui, en vertu du décret du 5 décembre 1927 (art. 40 de la loi du 27 décembre 1927 et art. 4 du décret-loi du 30 octobre 1935), assurent le financement des chambres d'agriculture. (N° 2565. — M. Kauffmann, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote: I. de la proposition de loi (n° 2534) de M. Castera et plusieurs de ses collègues tendant: 1° à ouvrir un crédit de deux milliards de francs pour accorder des secours immédiats et des indemnités aux victimes des inondations de février 1952 dans les départements du Sud-Ouest; 2° à ouvrir un crédit de trois milliards de francs pour édifier d'urgence des ouvrages de protection, entreprendre des grands travaux contre les inondations et accélérer le reboisement; 3° à prévoir des exonérations d'impôts en faveur des sinistrés; II. des propositions de résolution: 1° de M. Joseph Dumas (n° 1866) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour apporter une aide efficace aux agriculteurs de l'Est constantinois dont les récoltes de céréales ont été totalement anéanties; 2° de M. Guy Petit et plusieurs de ses collègues (n° 2364) tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide substantielle aux habitants et aux collectivités des régions sinistrées par les calamités publiques résultant des intempéries et à déposer un projet de loi créant une caisse nationale des calamités publiques; 3° de M. Gosnat et plusieurs de ses collègues (n° 2380) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours d'urgence aux sinistrés et à la commune de Saint-Trojan (Charente-Maritime) particulièrement éprouvée au cours des tempêtes de fin décembre; 4° de M. Reeb et plusieurs de ses collègues (n° 2411) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 250 millions de francs destiné à la réparation des dommages publics et privés provoqués par les tempêtes de décembre 1951 et janvier 1952 sur les côtes du Finistère; 5° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 2197) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'ouverture d'un crédit de 50 millions pour venir en aide aux sinistrés des inondations qui ont eu lieu dans diverses régions du département des Landes, les 2 et 3 février 1952; 6° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 2198) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, immédiatement aux populations du pays basque et du Béarn, victimes des inondations causées par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur cette région les 1er, 2 et 3 février 1952; 7° de M. Castera et plusieurs de ses collègues (n° 2199) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 200 millions de francs destinés à apporter des secours immédiats aux sinistrés des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées, victimes des inondations de février 1952; 8° de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues (n° 2500) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer rapidement un premier secours de 100 millions aux sinistrés de la Haute-Garonne, victimes des inondations; 9° de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 2501) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 200 millions de francs destiné à apporter des secours immédiats aux sinistrés du département de Lot-et-Garonne, victimes des inondations; 10° de M. Ramarony (n° 2502) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures permettant de porter secours aux populations des départements du Sud-Ouest victimes des inondations et à proposer à l'Assemblée le vote de crédits spéciaux; 11° de M. Taillade et plusieurs de ses collègues (n° 2516) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 100 millions de francs pour attribuer des secours de première urgence aux victimes des inondations qui viennent d'être provoquées dans le Sud-Ouest par les crues de la Garonne, du Tarn et de l'Adour; 12° de M. Caillavet et plusieurs de ses collègues (n° 2523) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes sinistrées par les inondations dans le département de Lot-et-Garonne; 13° de M. Seynat et plusieurs de ses collègues (n° 2524) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures pour venir en aide aux victimes des inondations de la Garonne, de la Dordogne et de leurs affluents dans le département de la Gironde; 14° de Mme Prin et plusieurs de ses collègues (n° 2533) tendant à inviter le Gouvernement à octroyer un crédit de 20 millions aux victimes des inondations de la région de Essars-Beuvry-Béthune-Festubert-Lorgies; 15° de M. Neron et plusieurs de ses collègues (n° 2545) tendant à inviter le Gouvernement à accorder des crédits aux victimes des inondations dans le Lot-et-Garonne; 16° de MM. Ducos et Turines (n° 2577) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux sinistrés de la Haute-Garonne, victimes des inondations et à prévoir à cet effet un crédit de 100 millions; 17° de M. Marcel David et plusieurs de ses collègues (n° 2579) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu les 2, 3, 4 et 5 février 1952 dans les départements de la Gironde, des Landes, du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et de Lot-et-Garonne; 18° de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 2591) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 100 millions de francs destiné à apporter des secours immédiats aux sinistrés et aux collectivités locales du département de la Gironde, victimes des inondations; 19° de M. Gaffa et plusieurs de ses collègues (n° 2596) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu les 2, 3, 4 et 5 février 1952 dans le département de l'Aude; 20° de M. Fourcade (n° 2597) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes victimes des inondations dans le département des Hautes-Pyrénées; 21° de M. Baurens (n° 2600) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide immédiate aux sinistrés par les inondations dans le département du Gers et à indemniser les pertes importantes et graves subies par les sociétés coopératives, les magasins d'approvisionnement, les particuliers: agriculteurs, artisans et commerçants. (La commission conclut à une proposition de résolution.) (Nos 2592, 2614. — M. Lecourt, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'ordre du jour n° 8 présenté par MM. Guérin de Beaumont, Delbos, de Menthon, Ramarony et Trémouilhe en conclusion du débat sur les interpellations: 1° de M. Aumeran sur la politique que le Gouvernement compte proposer au Parlement concernant la remilitarisation de l'Allemagne annoncée par le Gouvernement de Bonn; 2° de M. Pierre Cot sur la position prise par le Gouvernement dans les négociations relatives à l'armée européenne dont le résultat est la reconstitution du militarisme allemand et l'aggravation de la tension internationale; 3° de M. de Chambrun sur la grave menace que le réarmement de l'Allemagne fait peser sur la sécurité de la France et sur la paix du monde; 4° de M. Monteil sur l'évolution des négociations poursuivies au sujet de l'armée européenne, et sur les dangers qu'entraînerait, pour la sécurité française et la paix, le réarmement de l'Allemagne; 5° de M. Daladier sur l'armée européenne et le réarmement de l'Allemagne; 6° de M. Fajon sur la politique du Gouvernement à l'égard du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, militariste et revancharde, et de la prétendue armée européenne qui a pour but de le camouffler.

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 19 février 1952.

N° 2582. — Proposition de loi de M. Maurice Béné tendant à porter à 1 million de francs le chiffre de 500.000 francs figurant dans le cinquième alinéa de l'article 83 du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 2583. — Proposition de loi de M. Souques tendant à abroger les arrêtés des 28 septembre 1948 et 28 janvier 1950, ainsi que la circulaire du 25 octobre 1948, portant attribution d'une prime de transport (renvoyée à la commission du travail).

N° 2584. — Proposition de loi de M. Ramarony ayant pour but de modifier l'article 3 de la loi du 16 novembre 1940 sur les sociétés anonymes (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2588. — Proposition de résolution de M. Mouton tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier d'une réduction sur le prix de l'essence, les grands mutilés de guerre, propriétaires d'un véhicule automobile (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2589. — Proposition de résolution de M. Mouton tendant à inviter le Gouvernement à accorder des réductions de tarif d'assurance automobile aux grands mutilés et aux grands invalides de guerre, se déplaçant difficilement (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2598. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais tendant à inviter le Gouvernement à reporter le délai imparti aux déclarations fiscales (renvoyée à la commission des finances).

N° 2605. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à modifier la loi du 5 décembre 1951 relative à la réglementation des arrhes en matière de ventes mobilières (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2606. — Proposition de loi de M. Lamps tendant à supprimer la pénalité de 10 p. 100 pour les contribuables ayant demandé remise ou modération du montant de leurs impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 2607. — Proposition de loi de M. Cherrier tendant à permettre aux travailleurs de l'Etat tributaires des lois du 2 août 1949 (ouvriers) et du 20 septembre 1949 (fonctionnaires) révoqués pour action syndicale ou délit d'opinion de bénéficier du droit à pension (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2608. — Proposition de loi de M. André Marty tendant à modifier les lois des 22 juillet 1912 et du 15 mai 1930 relatives à l'assainissement et au classement des voies privées de Paris (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2610 (1). — Proposition de résolution de M. Max Brusset tendant à inviter le Gouvernement à étendre à certains appareils électriques et radioélectriques, les dispositions de la loi du 29 décembre 1934 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 2611. — Avis de M. Clostermann présenté au nom de la commission de la défense nationale sur la proposition de loi portant statut du personnel navigant de l'aéronautique civile.

N° 2616. — Proposition de loi de M. Barthélemy tendant à modifier l'article 4 du décret du 6 octobre 1950 interdisant l'attribution aux agents logés gratuitement de toute indemnité pour travaux supplémentaires afin de permettre aux comptables des Postes, télégraphes et téléphones de bénéficier normalement du repos hebdomadaire légal et du payement des heures supplémentaires effectuées (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 2617. — Proposition de loi de M. Patinaud tendant à l'intégration dans le régime général de la sécurité sociale des diffuseurs de la presse et à leur reconnaissance de salariés (renvoyée à la commission du travail).

N° 2613. — Rapport de M. Tricart fait au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ramener immédiatement la taxe de circulation sur la viande de porc de 94 F à 50 F maximum.

N° 2661 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 2670. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique nord sur le statut de leurs forces, conclue à Londres, le 19 juin 1951 (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

N° 2704. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Charles Barangé fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et les lettres rectificatives au projet de loi portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952.

N° 2712 (1). — Proposition de résolution de M. Tourné tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du département des Pyrénées-Orientales, les crédits nécessaires pour dégager les villages des hauts cantons bloqués par la neige (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Nomination d'un membre d'une commission extraparlementaire.

Dans sa séance du samedi 16 février 1952, l'Assemblée nationale a nommé M. Jules Julien membre du comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du samedi 16 février 1952, l'Assemblée nationale a nommé:

1° MM. Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes) et Penoy, membres de la commission des affaires économiques, en remplacement de M. Ducreux et Labrousse;

2° M. Pluchet, membre de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, en remplacement de M. de Villeneuve;

3° M. Benard (François), membre de la commission des finances, en remplacement de M. Mitterrand;

4° M. Guissou (Henri), membre de la commission de la justice et de législation, en remplacement de M. Lenormand (Maurice);

5° M. Mora, membre de la commission de la marine marchande et des pêches, en remplacement de M. Dassonville;

6° M. Heuillard, membre de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, en remplacement de M. Ducreux;

7° M. Paquet, membre de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, en remplacement de M. Pluchet;

8° M. Lenormand (Maurice), membre de la commission des territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Guissou (Henri).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 20 février 1952, à quinze heures trente (local de la commission n° 263):

Suite de l'audition de M. Robert Buron, ministre des affaires économiques.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 20 février 1952, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Communication du président (correspondance et réceptions).

II. — Rapport de M. Billotte sur sa proposition de résolution (n° 2284) tendant à inviter le Gouvernement à présenter et soutenir devant les instances internationales un projet de communauté militaire européenne dans un cadre confédéral.

III. — Communication du président (informations diplomatiques).

IV. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 2367) de M. de Saivre tendant à inviter le Gouvernement à proposer à l'Assemblée des Nations-Unies une commission d'enquête dans les pays de la ligue arabe ayant porté plainte contre la France.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 20 février 1952, à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Examen des rapports de M. Delxonne:

Sur l'avis du Conseil de la République (n° 9) concernant la proposition de loi relative à l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des écrivains;

Sur l'avis du Conseil de la République (n° 10) concernant la proposition de loi tendant à modifier la loi du 11 octobre 1946 créant une caisse nationale des lettres.

II. — Rapport de Mlle Dienesch sur la proposition de loi (n° 1283) de M. Devemy tendant à exonérer tous les pupilles de la nation des droits d'inscription et d'examen.

III. — Rapport de M. Boutavant sur la proposition de résolution (n° 2382) de M. Cogniot tendant à prolonger de quinze jours la validité des billets populaires de congé annuel.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1904) de M. Jean-Paul David (décharge de classe des directeurs et directrices d'écoles);

La proposition de résolution (n° 2076) de M. Durroux (avantages postaux aux journaux scolaires);

La proposition de loi (n° 2458) de M. Marcel Léger (transfert au Panthéon du corps de Jean Maridor);

La proposition de résolution (n° 2514) de M. Delxonne (décret du 15 mars 1943);

La proposition de résolution (n° 2521) de M. Cogniot (cent cinquantième anniversaire de la naissance de Victor Hugo);

Le rapport repris (n° 2554) (fréquentation scolaire pour les pupilles de l'assistance publique);

La proposition de loi (n° 2569) de M. Rincent (élèves maîtres ayant subi un échec à la deuxième partie du baccalauréat).

V. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 20 février 1952, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 1372) relatif au contrôle des dépenses engagées pour la ville de Paris, en remplacement de M. Fouchet.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1938) de Mme de Lipkowski (avantages aux fonctionnaires anciens déportés et internés);

La proposition de loi (n° 2155) de M. Marcel Ribère (extension à l'Algérie de la codification des textes concernant la pharmacie);

La proposition de loi (n° 2392) de M. Charret (congés de longue durée des fonctionnaires);

La proposition de loi (n° 2393) de M. Denvers (modification de la majoration facultative de la taxe locale);

La proposition de loi (n° 2419) de M. Jean-Paul David (composition du Gouvernement);

La proposition de loi (n° 2423) de M. Jean-Paul David (redevance aux communes due par les établissements hospitaliers);

La proposition de résolution (n° 2451) de M. Mignot (péréquation des pensions des retraités des collectivités locales);

La proposition de loi (n° 2507) de M. Quinson (assainissement des voies privées);

La proposition de loi (n° 2517) de M. Deixonne (réglementation des champs de courses);

La proposition de loi (n° 2527) de M. Rabier (salaires des personnels non fonctionnaires des établissements militaires de l'Algérie).

III. — Audition de M. Aumeran, auteur d'une opposition au vote sans débat des rapports de M. Rabier sur:

Le projet de loi (n°s 1271 et 2179) relatif aux pouvoirs des contrôleurs des lois sociales en agriculture d'Algérie;

Le rapport repris (n° 1557) concernant les mesures de contrôle, les règles des contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale en Algérie.

Rapport supplémentaire de M. Rabier sur ces affaires.

IV. — Rapport de M. Rabier sur le rapport repris (n° 1981) relatif aux conseils de prud'hommes en Algérie.

V. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de loi (n° 1181) de M. Mignot tendant à modifier l'article 7 de la loi du 13 août 1947 relatif aux licences des débitants de boissons;

La proposition de loi (n° 1168) de M. Léo Hamon, sénateur, tendant à autoriser les syndicats de communes à allouer des indemnités forfaitaires à leurs administrateurs;

Le rapport repris et la proposition de loi (n°s 1554 et 1709) de M. Pierre-Olivier Lapie tendant à modifier le taux de la redevance minière prévue au titre de l'extraction du minerai de fer;

Le rapport repris (n° 1737) relatif au classement indiciaire des personnels de la police municipale de Paris;

La proposition de loi (n° 1988) de M. Malbrant tendant à faire bénéficier des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945 les fonctionnaires de la classe 1935 rappelés sous les drapeaux en mars 1939.

VI. — Rapports de M. Haumesser sur:

Le refus d'homologation (n° 954) d'une décision de l'Assemblée algérienne relative à la prorogation de certains baux;

Le projet de loi (n° 1599) relatif à la répression des débarquements irréguliers et clandestins d'étrangers.

VII. — Rapport de M. Cristofol sur les propositions de loi (n°s 1751, 1752, 1966, 2078, 2172 et 2424) de M. Cristofol, de M. Alfred Coste-Floret, de M. Daniel Mayer, de M. Mouton et de M. Bardon relatives au dégagement des cadres de fonctionnaires.

VIII. — Rapport de M. Rabier sur le projet de loi (n° 2322) portant approbation d'une convention entre l'Etat et l'Algérie relative au régime financier des houillères du Sud-Oranais.

IX. — Rapport de M. Véry sur les propositions de loi (n°s 1022 et 2321) relatives aux traitements des fonctionnaires des départements d'outre-mer.

X. — Questions diverses.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 20 février 1952, à quatorze heures (local de la commission n° 220):

I. — Demande de nomination d'une sous-commission des pêches.

II. — Communication relative à la question ostréicole.

III. — Avis de M. Ramarony sur la proposition de loi (n° 872) de M. de Gracia tendant à modifier la situation fiscale des ostréiculteurs et la taxation des produits ostréicoles.

IV. — Rapport de M. Gaborit sur la proposition de loi (n° 258) de M. Pierre Chevallier modifiant certaines dispositions du régime des pensions des marins du commerce et de la pêche.

V. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 20 février 1952, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de deux commissaires pour représenter l'Assemblée au sein de la commission consultative de prothèse et d'orthopédie.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 2073) de M. Darou tendant à inviter le Gouvernement à établir un plan quadriennal pour apporter une solution définitive aux revendications des anciens combattants;

La proposition de résolution (n° 2074) de M. Darou tendant à inviter le Gouvernement à procéder à un recensement de toutes les catégories d'anciens combattants et victimes de la guerre;

La proposition de résolution (n° 2166) de M. Tourné tendant à inviter le Gouvernement à recenser, avec le concours des associations d'anciens combattants, le nombre exact des parties prenantes du budget des anciens combattants et victimes de la guerre;

La proposition de loi (n° 2091) de M. Guislain tendant à faire bénéficier les internés et déportés politiques étrangers habitant la France avant le 1er septembre 1939, des dédommagements des pertes de biens dues à l'arrestation et à la déportation;

La proposition de loi (n° 2096) de M. Jarrosson tendant à ouvrir un nouveau délai permettant à des veuves de militaires de carrière de demander le bénéfice de l'allocation complémentaire prévue par les articles 76 et 77 de la loi du 30 décembre 1928;

La proposition de loi (n° 2206) de M. Ninine tendant à indemniser les évadés des territoires soumis à l'activité de fait dite gouvernement de Vichy ou administrés par l'ennemi, de pertes de biens résultant de leur évasion;

La proposition de résolution (n° 2161) de M. Dagain tendant à inviter le Gouvernement à appliquer à l'ensemble du territoire la loi du 12 juillet 1941 relative au payement des pensions par mandat-carte ou virement de compte;

La proposition de loi (n° 2318) de M. Berthet tendant à la création d'une caisse spéciale de secours à l'office national des anciens combattants, alimentée par l'abandon total de la retraite du combattant par certains anciens combattants;

La proposition de loi (n° 2335) de M. Jean-Paul Palewski tendant à compléter l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 2388) de MM. Bouxom et Devemy tendant à donner aux fonctionnaires titulaires de la carte de déporté résistant la possibilité d'une mise à la retraite anticipée;

La proposition de loi (n° 2381) de M. Mouton tendant à éviter des opérations de la revision des pensions dites abusives celles qui furent attribuées par décision de justice;

La proposition de résolution (n° 2391) de MM. Klock et Boisdé tendant à inviter le Gouvernement à fixer un nouveau pourcentage obligatoire d'emplois réservés et à simplifier les formalités administratives auxquelles sont soumises les entreprises industrielles et commerciales pour l'application de la loi du 26 avril 1924;

La proposition de loi (n° 2430) de M. Quinson tendant à réglementer le port de l'insigne des blessés de guerre.

III. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 1938) de Mme de Lipkowski tendant à accorder des avantages spéciaux aux fonctionnaires déportés et internés pour faits de résistance, à leurs veuves et à leurs enfants;

La proposition de loi (n° 1676) de M. Tourné concernant les redevances dues par les employeurs, en application de la loi du 26 avril 1924 sur les emplois obligatoires.

IV. — Rapports de M. Guislain, sur:

Sa proposition de loi (n° 619) tendant à modifier la loi du 6 août 1948 portant statut des déportés et internés de la Résistance;

Sa proposition de résolution (n° 626) tendant au contrôle des attributions de décorations au titre de la Résistance;

Sa proposition de loi (n° 1695) tendant à étendre les dispositions de la loi du 22 mars 1928 accordant aux invalides de guerre titulaires de fonctions publiques un droit à la retraite anticipée à ceux dont le degré d'invalidité est égal ou supérieur à 10 p. 100;

Sa proposition de loi (n° 1720) tendant à étendre aux déportés et internés résistants de la guerre 1914-1918 le bénéfice de l'article 6 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 fixant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance.

V. — Rapports de M. Le Coutaller, sur:

Sa proposition de loi (n° 642) tendant à modifier ou compléter certains articles de la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 720) de M. Héline, sénateur, tendant à étendre à tous les fonctionnaires de l'Etat le bénéfice des dispositions de l'article 37 de la loi du 26 décembre 1908 relatif à la retraite des fonctionnaires de l'enseignement public;

La proposition de loi (n° 1052) de M. René Schmitt tendant à modifier l'article 49 de la loi du 31 mars 1919 au profit de certaines catégories d'agents des ministères de la guerre, de la marine et de l'air.

VI. — Rapport de M. Bignon sur la proposition de loi (n° 757) de M. Cordonnier tendant à modifier les dispositions de l'article 81 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre en vue de réserver certaines audiences des tribunaux des pensions aux affaires concernant les victimes civiles de la guerre et de modifier, pour ces affaires, la composition de ces tribunaux.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 20 février 1952 à quinze heures (local de la commission n° 251):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2549) de M. Malbrant tendant à modifier l'article 2 de la loi du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires, civils et militaires, relevant du ministère de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires;

Le projet de loi (n° 2667) prorogeant le mandat des membres du conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

II. — Rapport de M. Antier sur la proposition de loi (n° 2491) de M. Maurice Lenormand relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

III. — Rapport de M. Duveau sur sa proposition de résolution (n° 2492) tendant à inviter le Gouvernement à désigner des représentants de la production rizicole d'outre-mer pour faire partie de la commission interministérielle instituée par l'arrêté du 19 janvier 1952 relatif aux encouragements à la production métropolitaine du riz.

IV. — Rapport de M. Ninine sur le projet de loi (n° 2241) relatif à la transcription en Indochine des jugements, arrêts et actes en matière d'état civil.

V. — Rapport de M. Ninine sur la proposition de loi (n° 296) de M. Frédéric-Dupont tendant à fixer les modalités de dégagement ou d'intégration de certaines catégories de personnel d'Indochine.

VI. — Rapport de M. Coffin sur la proposition de résolution (n° 2568) de M. Savary tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 19 du décret n° 51-460 du 23 avril 1951 fixant le statut des administrateurs de la France d'outre-mer.

VII. — Rapport de M. July sur le projet de loi (n° 1344) tendant à modifier l'article 253 et à établir l'article 394 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française et au Togo.

VIII. — Rapport de M. July sur le projet de loi (n° 1346) modifiant l'article 592 du code d'instruction criminelle et rendant applicables aux territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, les articles 590 et 599 inclus et 619 à 631 du même code.

IX. — Rapport de M. July sur le rapport repris (n° 1463) tendant à modifier et à compléter les articles 381, 388, 392 et 393 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française.

La séance de la commission du travail et de la sécurité sociale, suspendue le mercredi 13 février 1952, sera reprise le mardi 19 février, pendant le pointage du vote de confiance.

Suite de l'avis de M. Viatte sur le projet financier (n°s 1935 et 2591).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 19 février 1952, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Réunions de commissions du mardi 19 février 1952.

Commission de l'agriculture, à seize heures. — Local n° 232.

Commission du travail et de la sécurité sociale (pendant le pointage sur le vote de confiance). — Local n° 264.

Rectifications

au compte rendu in extenso *de la séance du samedi* 16 *février* 1952.

(*Journal officiel* du 17 février 1952.)

Dans le scrutin (n° 709) sur la priorité demandée pour l'ordre du jour de MM. de Beaumont, Delbos, de Menthon, Ramarony et Trémouilhe, déposé en conclusion du débat sur l'armée européenne,

MM. Labrousse, Duveau, Félix Tchicaya, Houphouët Boigny, Mamadou Konate, Raveloson, Velonjara, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu voter « pour ».

M. de Moro-Giafferri porté comme ayant voté « pour » déclare avoir voulu « s'abstenir ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 21 février 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs:

2e bureau. — Département de la Corrèze: élection de M. Jaubert en remplacement de M. François Labrousse, décédé. — M. Varlot, rapporteur.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Finances) en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie. (N°s et 75, année 1952. — M. Emilien Lieutaud, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission des affaires étrangères. — M..., rapporteur.)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jacques Debû-Bridel signale à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie la légitime émotion soulevée par la situation des studios de cinéma de Joinville et Saint-Maurice, menacés par la crise que subit actuellement l'industrie cinématographique française; il lui demande quelles mesures il compte prendre pour protéger cette industrie nationale contre la concurrence étrangère, notamment par la refonte de la législation du fonds d'aide et la réforme de l'Office.

4. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jules Pouget demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme quelle est la politique de son département ministériel concernant: 1° l'entretien et l'amélioration du réseau routier français et le plan de financement envisagé pour cette amélioration en fonction des crédits budgétaires et des taxes instituées par le projet de loi portant coordination du rail et de la route; 2° l'aménagement de la route quant à la visibilité, la signalisation, l'entretien des trottoirs et des bas-côtés, les servitudes *non ædificandi* le long des routes et aux carrefours, la transformation des passages à niveau ou leur suppression partielle; 3° le retard de la commission chargée de reviser le code de la route et de l'adapter aux besoins actuels, soit en précisant les prescriptions déjà existantes, soit en indiquant celles à envisager pour obtenir le respect de ce code et sanctionner les infractions à celui-ci; 4° la définition des responsabilités pénales et civiles des usagers de la route, à la suite de la parution du décret n° 51-1019 du 29 août 1951, relatif à la police de la circulation et du roulage, et la possibilité d'écarter les sanctions abusives concernant le retrait du permis de conduire par les autorités préfectorales.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 20 février 1952, à quinze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Audition de M. Laurens, ministre de l'agriculture, sur la politique agricole du Gouvernement et, plus particulièrement, sur sa politique laitière.

II. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 21 février 1952, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. Enjalbert sur le projet de loi (n° 51, année 1952) portant création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt.

II. — Rapport de M. Schwartz sur la proposition de loi (n° 52, année 1952) tendant au maintien en activité, au delà de la limite d'âge, de certains agents de l'Etat.

III. — Rapport de M. Lodéon sur la proposition de loi (n° 59, année 1952) tendant à refuser l'homologation de la décision n° 51-A-17 votée par l'assemblée algérienne, au cours de sa session ordinaire de mai-juin 1951, relative à la parité de traitement entre les fonctionnaires algériens et métropolitains, et à déterminer les éléments de la rémunération des fonctionnaires algériens.

IV. — Rapport pour avis de M. Léo Hamon sur le projet de loi (n° 907, année 1951) relatif à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin détruit par les Allemands en 1940.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 21 février 1952, à dix heures trente (local n° 213):

I. — Examen du rapport de M. André sur le projet de loi (n° 858, année 1951) tendant à modifier la loi n° 48-975 du 16 juin 1948 relative aux sociétés coopératives de reconstruction et aux associations syndicales de reconstruction.

II. — Questions diverses.

Réunion de commission du mardi 19 février 1952.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 19 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de désignation d'une mission d'information présentée par la commission de la défense de l'Union française.

2. — Discussion de la proposition de résolution portant règlement définitif des comptes de l'assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950. (N° 63, année 1952. — M. Cazelles rapporteur.)

3. — Discussion du projet de résolution portant règlement définitif des comptes annexes de l'assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950. (N° 64, année 1952. — M. Cazelles, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Paul Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi: 1° rendant applicables aux travailleurs algériens de l'industrie et du commerce les prestations familiales prévues par la loi du 22 août 1946 et les textes subséquents; 2° instituant pour ces travailleurs des allocations-logement; 3° instituant le régime des allocations familiales agricoles en Algérie. (N°s 229, année 1949, et 307, année 1951. — M. Paul Catrice, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi complétant le décret du 5 janvier 1950 relatif à l'exercice de la profession commerciale dans les Etablissements français de l'Océanie, instituant une carte de commerçant pour les étrangers. (N°s 293, année 1951, et 66, année 1952. — M. Gaignard, rapporteur; n° 65, année 1952. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Pialoux, rapporteur. — Avis de la commission des relations extérieures. — M. Georges Riond, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 19 février 1952.

N° 138 (1) (1951). — Proposition de résolution de M. Paul Catrice tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi donnant une large place et accordant valeur représentative aux communautés autochtones traditionnelles dans le développement de la législation sociale et dans l'application de l'action sociale des territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 48 (1). — Proposition de M. Paul Catrice tendant à demander au Gouvernement d'inclure un membre de l'Assemblée de l'Union française, dans la commission d'étude d'un Français de base, qui vient d'être créée par arrêté du ministre de l'éducation nationale (renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer).

N° 57 (1). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale n° 451) de M. Ousmane Soce Diop, sénateur, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo (renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer).

N° 58 (1). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale n° 726) de M. Mamadou M'Bodje, sénateur, tendant à établir une concordance universitaire entre les diplômes délivrés par les grandes écoles du gouvernement général de l'Afrique occidentale française et les diplômes délivrés dans la métropole (renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer).

N° 59. — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale n° 709) de M. Amadou Doucouré, sénateur, tendant à incorporer dans l'armée coloniale, en qualité de pionniers du génie, les appelés de la deuxième portion du contingent en Afrique occidentale française (renvoyée à la commission de la défense de l'Union française).

N° 60. — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale n° 1561) de M. Laurens, relative à la constitution d'un office national interprofessionnel du machinisme agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts).

N° 61. — Rapport supplémentaire par M. Paul Catrice, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la proposition (n° 192, année 1950) de Mlle Le Ber, tendant à demander au Gouvernement de créer un conseil supérieur consultatif de l'éducation outre-mer.

N° 63 (1) (2). — Rapport par M. Cazelles, au nom de la commission de comptabilité, sur la proposition de résolution portant règlement des comptes de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950.

N° 64 (1) (2). — Rapport par M. Cazelles, au nom de la commission de la comptabilité, sur le projet de résolution portant règlement définitif des comptes annexes de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950.

N° 65 (1). — Avis par M. Pialoux, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 293, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale n° 1412) complétant le décret du 5 janvier 1950 relatif à l'exercice de la profession commerciale dans les établissements français de l'Océanie, instituant une carte de commerçant pour les étrangers.

N° 66 (1). — Rapport par M. Gaignard, au nom de la commission des affaires économiques, sur la demande d'avis (n° 293, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale n° 1412) complétant le décret du 5 janvier 1950 relatif à l'exercice de la profession commerciale dans les établissements français de l'Océanie, instituant une carte de commerçant pour les étrangers.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 18 février 1952.

(2) Le tirage de ces documents a été limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et des services de l'Assemblée de l'Union française.

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires sociales, le mercredi 20 février 1952, à dix heures (local n° 219):

Examen du rapport pour avis de Mlle Le Ber sur la proposition (n° 186, année 1951) relative à l'enfance délinquante dans les territoires d'outre-mer.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la septième tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la septième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 20 février 1952, à vingt heures trente, en présence du public.

Avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 530 de l'office des changes modifiant l'avis n° 501 relatif aux comptes « Exportations. — Frais accessoires » (comptes E. F. AC.).

Les modifications suivantes sont apportées à l'avis n° 501 relatif aux comptes « Exportations. — Frais accessoires », publié au *Journal officiel* du 17 juin 1951.

Par mesure de simplification, le présent avis reprend les dispositions de l'avis n° 515 (*Journal officiel* du 4 novembre 1951), qui est abrogé.

I. — Mise en report des sommes inscrites au crédit de comptes E. F. AC. en devises.

Le paragraphe D, section I, titre I de l'avis n° 501 est abrogé.

En conséquence, les disponibilités des comptes E. F. AC. en devises ne peuvent plus être mises en report, pour le compte du titulaire, sur le marché libre ou sur le marché officiel selon le cas.

II. — Arbitrages ou échanges des disponibilités des comptes E. F. AC.

La section IV du titre I de l'avis n° 501 est abrogée et remplacée par le texte suivant:

« A. — Par modification des règles antérieures, les arbitrages réalisés à l'étranger et les échanges affectant les disponibilités des comptes E. F. AC. sont désormais subordonnés, dans tous les cas, à l'autorisation préalable de l'office des changes.

« B. — En revanche, les arbitrages réalisés en France ne nécessitent aucune autorisation de l'office des changes, lorsqu'ils répondent aux conditions énumérées ci-après:

« 1° Ils sont faits dans le cadre de l'annexe B jointe au présent avis;

« 2° Ils sont destinés au règlement d'une opération déterminée entrant dans l'une des catégories énumérées au titre II (§ 1er) ou visées au titre II (§ III) du présent avis.

« En d'autres termes, les arbitrages en France ne peuvent être faits sans autorisation préalable que si l'opération à laquelle ils se rapportent est elle-même dispensée de l'autorisation de l'office des changes. Ces opérations sont visées aux paragraphes Ier et III, titre II du présent avis.

« Ils ne peuvent, lorsqu'ils concernent une opération subordonnée à une autorisation de l'office des changes, être réalisés que s'ils ont été également autorisés par l'office des changes en même temps que ladite opération. A cette fin, les demandes d'autorisation présentées doivent, le cas échéant, indiquer de manière précise la nature de l'arbitrage envisagé;

« 3° Ils sont effectués, à la demande du titulaire du compte, par l'intermédiaire agréé chargé du règlement;

« 4° A cette occasion, le titulaire du compte E. F. AC. est tenu de fournir à ladite banque les pièces justificatives que celle-ci estime nécessaires dans les conditions prévues au titre II (§§ 1er et III ci-dessous);

« 5° Si les comptes E. F. AC. par l'entremise desquels sont effectuées ces opérations sont tenus chez des intermédiaires agréés différents, chacun d'eux est tenu de remettre à l'autre un avis indiquant:

« a) Le nom et l'adresse du titulaire du compte débité ouvert dans ses écritures;

« b) La qualification précise de ce compte;

« c) Que l'opération est faite en vertu du présent avis (titre Ier, section IV) ».

III. — *Rapatriement définitif des sommes inscrites en comptes E. F. AC.*

Selon l'avis n° 501, section VI, les disponibilités des comptes E. F. AC. en devises peuvent, à tout moment, être cédées, en tout ou partie, sur le marché libre ou sur le marché officiel selon le cas.

Cette cession peut être faite à terme, étant entendu que le contrat de terme ne peut être reporté et que les devises doivent être livrées à l'échéance.

IV. — *Acquisition en bourse à l'étranger ou souscription de valeurs mobilières étrangères.*

L'alinéa *k* (§ 1er), titre II de l'avis n° 501 est abrogé.

En conséquence, l'acquisition en Bourse à l'étranger ou la souscription de valeurs mobilières étrangères par utilisation des disponibilités des comptes E. F. AC. est subordonnée, dans chaque cas, à l'autorisation préalable de l'office des changes.

Avis aux importateurs portant suspension de la libération des changes.

Article 1er.

L'application de l'article 2 de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 4 février 1952 (rectificatif au *Journal officiel* du 7 février 1952) est suspendue à compter de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Est annulée, à compter de la même date, la liste des produits non contingentés à importer sous le couvert de certificats d'importation, annexée à l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Finlande, publié au *Journal officiel* du 7 février 1952.

Article 2.

Sous réserve des dispositions transitoires prévues à l'article ci-dessous, l'importation des marchandises qui, avant l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, demeuraient libérées, est subordonnée de nouveau, à dater du 19 février 1952, à la présentation de licences d'importation selon les modalités fixées par l'avis n° 483 de l'office des changes, chapitre 1er, titre 1er, et par l'avis n° 524.

Des avis ultérieurs préciseront les conditions dans lesquelles les importateurs pourront déposer leurs demandes de licences.

Article 3.

A titre transitoire, les marchandises dont l'importation est subordonnée de nouveau à la présentation de licences, en vertu des articles qui précèdent, peuvent être importées librement selon les modalités définies par l'avis n° 483 de l'office des changes, chapitre 1er, titre III, et l'avis n° 524 s'il est justifié, dans les conditions fixées par l'article 25 du code des douanes, qu'elles ont été expédiées directement à destination du territoire douanier avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Article 4.

Les dispositions du présent avis sont applicables à l'Algérie.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 1er avril 1952, les nouvelles dispositions suivantes dans le tarif n° 13 et de modifier corrélativement le recueil T. A.

TARIF N° 13

. . . . . .

CHAPITRE 9. — Région Sud Est.

(Applicable jusqu'au 30 juin 1953.)

Minerai de nickel (402).

De Marseille-maritime à Aiguebelle, par wagon chargé de 20 tonnes, prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du présent tarif.

Lorsque le tonnage effectué aux conditions du tarif n° 103 et reçu par un même destinataire atteindra annuellement 20.000 tonnes, les prix perçus par application des barèmes prévus ci-dessus, droit d'enregistrement et de timbre non compris, seront ramenés, par voie de détaxe, accordée au destinataire, au prix prévu n° 4739 du recueil T. A.

RECUEIL T. A.

Prix nos 4001 et au delà.

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	13
. . . . .	. . . . .
4739	Chapitre 9, par tonne..... 1.760 F.

(*Paris, le 14 février 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier, comme suit, le règlement provisoire (édition du 5 août 1950) pour le transport des marchandises échangées entre la France et l'Allemagne (république fédérale) pour autoriser l'acceptation de certains débours.

TEXTE ACTUEL

Article 19 de la C. I. M.

Remboursements et débours.

Les remboursements et débours ne sont pas admis. Toutefois, les débours occasionnés par le transport sont autorisés jusqu'à concurrence de:

3.600 F français par expédition, pour les envois en provenance de la France;

10 dollars U. S. A. par expédition, pour les envois en provenance de l'Allemagne.

TEXTE NOUVEAU

Article 19 de la C. I. M.

Remboursements et débours.

Les remboursements ne sont pas admis.

Ne sont admis comme débours que les montants:

1° Correspondant aux frais engagés par l'expéditeur à l'occasion du transport (tels que frais d'emballage, frais de camionnage...). Ces montants ne peuvent pas excéder:

a) Pour les transports effectués en wagons autres que ceux désignés ci-après sous 2°:

40 deutsche marks, par expédition, pour les envois en provenance de l'Allemagne (république fédérale);

3.600 F français, par expédition, pour les envois en provenance de la France;

Exceptionnellement, pour les envois en provenance des gares de la frontière franco-espagnole et des gares desservant les ports de mer français, les débours sont acceptés jusqu'à concurrence de 1.500 F français par tonne de chargement avec un montant maximum de 18.000 F par envoi;

b) Pour les transports effectués en wagons calorifugés (isothermes, calorifiques ou réfrigérants) donnés en location aux expéditeurs par une société privée:

295 deutsche marks, par expédition, pour les envois en provenance de l'Allemagne (République fédérale).

25.000 F français, par expédition, pour les envois en provenance de la France;

2° Correspondant aux frais de transport ferroviaires antérieurs dans le pays d'expédition.

(*Paris, le* 13 *février* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter, à partir du 1er avril 1952, comme indiqué ci-après, le tableau III, 2°, du chapitre 2 du tarif n° 116.

TARIF N° 116

. . . . . .

CHAPITRE 2

. . . . . .

TABLEAU III

1° . . . . . .

2° Entre diverses gares desservant une même localité:

a) . . . . . .

b) . . . . . .

c) . . . . . .

d) De l'une quelconque des gares indiquées ci-après desservant la ville de Marseille à l'une quelconque des mêmes gares: Marseille-Maritime, Marseille-Prado, Marseille-Saint-Charles.

(*Paris, le* 14 *février* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné, a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier les tarifications communes aux deux administrations, comme il est indiqué ci-après:

1° Compléter comme suit, les annexes A et B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises:

CONDITIONS GÉNÉRALES D'APPLICATION DES TARIFS POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

ANNEXE A

Tarif des opérations accessoires.

. . . . . .

§ V. — Taxes diverses.

DÉSIGNATION DES TAXES	TAXES à percevoir
	francs.
30°	
31° Surtaxe à percevoir pour les envois par wagon, taxés au poids, échangés entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et les gares de la Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné ou inversement (Annexe B aux C. G. chap. 3, § 11 A):	
Envois en provenance ou à destination de Vizille (à l'exception des wagons de particulier vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 104 et des cadres vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 106), par tonne.....	51
Envois en provenance ou à destination de Séchilienne, les Clavaux, Rioupéroux ou Livet (à l'exception des cadres vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 106), par tonne.....	76
32° Taxe à percevoir pour le transbordement à Jarrie-Vizille des envois échangés entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et les gares de Séchilienne, les Clavaux, Rioupéroux ou Livet de la Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné ou inversement (Annexe B aux C. G. chap. 3, § 11 B), par tonne.....	179

Comme conséquence de ces nouvelles dispositions, les nos 31° et 32° actuels deviennent respectivement 33° et 34°.

Corrélativement, les numéros 31° et 32° qui figurent à l'article 8-I des O. G. A. T. M. deviennent respectivement 33° et 34°.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'APPLICATION DES TARIFS POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

ANNEXE B

Dispositions exceptionnelles applicables à certaines gares ou à certains parcours.

CHAPITRE 3

Relations Société nationale des chemins de fer français. Chemins de fer secondaires.

. . . . . .

§ 11. — Société nationale des chemins de fer français et régie départementale des voies ferrées du Dauphiné. Ligne de Jarrie-Vizille à Vizille (voie normale) et à Livet (voie étroite).

A. — *Transports en provenance ou à destination de Vizille.*

Tarif commun pour les transports par wagon de marchandises de toute nature, animaux, cercueils ou urnes funéraires, véhicules routiers vides et matériel roulant sur rails échangés entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et la gare de Vizille ou inversement (1).

Prix fixés par les tarifs en vigueur sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français à augmenter, pour les transports taxés au poids (à l'exception des wagons de particulier vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 104 et des cadres vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 106) de la surtaxe prévue au tarif des opérations accessoires (31°).

B. — *Transports en provenance ou à destination des gares de Séchilienne, les Clavaux, Rioupéroux, Livet.*

Tarif commun pour les transports par wagon de marchandises de toute nature, véhicules routiers vides et matériel roulant sur rails, ne circulant pas sur ses propres roues, échanges entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et les gares susvées de la régie départementale des voies ferrées du Dauphiné, ou inversement (1), à l'exclusion:

a) Des transports:

effectués:

En wagons spéciaux ou de particulier ou assimilés;

En remorques routières;

Aux prix et conditions des documents d'application nos 31 et 100, sauf ceux remis en cadres aux conditions du tarif n° 106,

nécessitant des aménagements ou des moyens d'arrimage ou de calage spéciaux.

b) Des masses indivisibles pesant plus de 10 tonnes et des objets ayant plus de 5 mètres de longueur, ou 2 mètres de largeur, ou 2 mètres de hauteur.

Prix fixés par les tarifs en vigueur sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français, à augmenter (sauf pour les cadres vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 106), de la surtaxe prévue au tarif des opérations accessoires (31°).

Transbordement.

La taxe à percevoir pour le transbordement à Jarrie-Vizille est celle prévue au tarif des opérations accessoires (32°). Cette taxe est réduite de 50 p. 100 pour les transports effectués en cadres aux conditions du tarif n° 106.

Dispositions communes aux littera A) *et* B).

Les prix des barèmes sont appliqués sur la distance totale du point d'expédition au point de destination; cette distance s'obtient en ajoutant aux distances sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français déterminées conformément aux dispositions de l'article 16 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, les distances des gares de la régie départementale des voies ferrées du Dauphiné au point de transit avec les lignes de la région Sud-Est: Jarrie-Vizille.

Ces distances sont indiquées à la nomenclature: « Marchandises » des établissements de la Société nationale des chemins de fer français des localités desservies et des établissements des chemins de fer secondaires.

Conditions d'application.

Les conditions d'application sont celles des tarifs de la Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

Comme conséquence de ces nouvelles dispositions:

Substituer les numéros 12 et 13 aux numéros des paragraphes 11 et 12 du chapitre 3 de l'annexe B précitée.

Supprimer les tarifications communes aux deux administrations actuellement en vigueur et faisant l'objet des documents d'application nos 7 (chap. 51, § IX), 12 (chap. 51, § V), 13 (chap. 51, § III), 14 (chap. 51, § IV), 18 chap. 51, § IV), et 19 (chap. 51, § IV).

(1) Voir en outre les tarifications communes qui figurent dans les documents d'application n° 7, chapitre 51, §§ XX E et 17, chapitre 51, § II.

Modifier comme il est indiqué ci-après le chapitre 51, paragraphe II, du document d'application n° 17 et le tableau I du tarif n° 106.

Document d'application n° 17.

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. (Numéros de prix du recueil T. A.)	TAXES de transbordement. (Numéros de prix du recueil T. A.)
§ II.						
Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné: ligne de Jarrie-Vizille à Vizille (voie normale) et à Livet (voie étroite) et tramways de Pontcharra à la Rochette et à Allevard-les-Bains (voie normale).	Bois de châtaignier et de chêne, en bûches ou en rondins destinés à la fabrication des matières tannantes ou tinctoriales (531).	Une gare de la ligne de Jarrie-Vizille à Vizille et à Livet.	La Rochette.	Chapitre 3.	N° 4963.	N° 4964.
		Avec emprunt, en transit, de la Société nationale des chemins de fer français.				
	Il n'est pas perçu de taxe de transbordement pour les envois en provenance de Vizille.					

TARIF N° 106

TABLEAU I

Liste des réseaux secondaires en provenance ou à destination desquels peuvent être acceptés les envois de marchandises en cadres soumis aux conditions du présent tarif.

DÉSIGNATION DES CHEMINS DE FER SECONDAIRES	DIMENSIONS Longueur.	DIMENSIONS Largeur.	DIMENSIONS Hauteur.	POIDS maximum.	POINT de transit.
.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dauphiné (Régie départementale des voies ferrées du):					
Ligne de Jarrie-Vizille: A Vizille, voie normale (gare V. F. D. Vizille)....	Mêmes caractéristiques que les cadres admis par la Société nationale des chemins de fer français.				Jarrie-Vizille.
Ligne de Jarrie-Vizille: A Livet, voie étroite (gares V. F. D. Séchilienne, les Clavaux, Rioupéroux, Livet).....	5 mètres.	2 mètres.	2,40 m.	10 tonnes.	
Suppression du renvoi (1) actuel.					

2° Insérer au chapitre 51, § XX, du document d'application n° 7, le nouveau littera E) ci-après, comportant une tarification commune au chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure et à la régie départementale des voies ferrées du Dauphiné, avec emprunt en transit de la Société nationale des chemins de fer français.

Document d'application n° 7.

COMBUSTIBLES MINÉRAUX

.....

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — Numéro de prix du recueil T. A.	TAXE de transbordement. — Numéro de prix du recueil T. A.
§ XX		A), B), C), D)				
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure (voie étroite).	Charbon de terre agglomeré ou non (240).	E) En provenance d'une houillère desservie par le chemin de fer secondaire ci-contre et expédié par cette houillère de la gare la desservant.	Une gare de la Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné (ligne de Jarrie-Vizille à Vizille) (voie normale) et à Livet (voie étroite).	Par wagon de 20 tonnes, chapitre 1er.	»	Saint-Georges-de-Commiers (voir annexe A aux C. G. 7°).
			Avec emprunt en transit de la Société nationale des chemins de fer français.		N° 4278.	Jarrie-Vizille n° 4279.
Il n'est pas perçu de taxe de transbordement au point de jonction de Jarrie-Vizille pour les envois à destination de Vizille.						

3° Apporter au recueil T. A. les modifications suivantes;

RECUEIL T. A.

Prix n°s 4001 et au delà.

NUMÉROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	Addition.
	Document d'application n° 7.
4278	Chapitre 51, § XX E: Pour les envois à destination de Vizille, par tonne ..... 51 F. Pour les envois à destination de Séchilienne, les Clavaux, Rioupéroux ou Livet, par tonne. 76
4279	Chapitre 51, § XX E..... 179
	Modification.
	Document d'application n° 17.
4963	Chapitre 51, § II: Pour les envois en provenance de Vizille, par tonne ..... 51 F. Pour les envois en provenance de Séchilienne, les Clavaux, Rioupéroux ou Livet, par tonne. 76
4964	Chapitre 51, § II..... 179
	Suppression, des indications figurant en regard des numéros de prix suivants: 4694, 4695, 4733, 4734, 4783, 4784, 4991, 4992, 5034, 5035.

(*Paris, le 14 février* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 4er avril 1952, les dispositions du tarif n° 6, chapitre 11, comme indiqué ci-dessous.

TARIF N° 6

CHAPITRE 11. — Régions Sud-Est et Sud-Ouest.
(Applicable jusqu'au 30 juin 1952.)

Vins en fûts (201).

De Belleville-sur-Saône, Pontanevaux-la-Chapelle, Romanèche-Thorins, Villefranche-sur-Saône à Paris-Tolbiac, de Mâcon à Paris-Bercy, ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route suivant des itinéraires établis en accord avec le chemin de fer et sous condition d'un engagement de fidélité:

Par wagon chargé de 11 tonnes: barème 64.
Par wagon chargé de 12 tonnes: barème 68.

(*Paris, le 14 février* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de suspendre, à la date du 4 mars 1952, l'application du tarif international pour le transport, à petite vitesse, de certaines marchandises, par wagon complet, entre la France et l'Italie (édition du 15 août 1951).

Le supplément à ce tarif, dont la mise en vigueur a été publiée au *Journal officiel* des 11 et 12 février 1952, devient sans objet et ses dispositions ne seront pas appliquées.

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 10 mars 1952, une nouvelle édition du tarif international pour le transport de la houille à petite vitesse, par wagon complet, entre la France et la Sarre, d'une part, et l'Italie, d'autre part.

Cette nouvelle édition est déposée dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 15 février* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations des chemins de fer intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er mars 1952, un dix-septième supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique et le Luxembourg, d'une part, le Danemark, la Suède et la Norvège, d'autre part (édition du 1er novembre 1947).

Ce supplément a pour but de tenir compte de la majoration des tarifs intérieurs français intervenue le 28 janvier 1952.

(*Paris, le 15 février* 1952.)

2° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

12 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 9 février 1952 tendant à porter à:

8,19 F en 1re classe;
5,25 F en 2e classe;
3,37 F en 3e classe,

les bases kilométriques sur la section de ligne de Lyon-Perrache à Saint-Etienne-Châteaucreux et figurant au paragraphe 9 de l'annexe I aux tarifs généraux applicables aux voyageurs, bagages et chiens accompagnés. (*Journal officiel* du 12 février 1952.)

Autorisation de mise en vigueur immédiate des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

14 *février* 1952. — **Chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure.** — Proposition du 31 janvier 1952 tendant à relever les prix du tarif n° 7 (combustibles minéraux, bois de mine). (*Journal officiel* du 12 février 1952.)

Autorisation de mise en vigueur immédiate des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

14 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant, présenté le 2 février 1952, concernant la convention tarifaire conclue entre la Société nationale des chemins de fer français et la Société poitevine de conditionnement pour le transport, à prix convenus, de produits insecticides et détersifs expédiés par cette société, en vue d'étendre les dispositions de cette convention aux expéditions qu'elle effectue au nom de la société S. O. P. R. A., au départ de Saint-Benoit (Vienne). (*Journal officiel* du 5 février 1952.)

Autorisation de mise en vigueur des dispositions proposées à dater du 15 février 1952, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

9 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français et Compagnie des chemins de fer de l'Est de Lyon.** — Proposition du 10 janvier 1952 tendant à relever les surtaxes prévues dans les tarifs indiqués ci-après pour les transports effectués aux conditions d'une tarification commune à la Société nationale des chemins de fer français et à la Compagnie des chemins de fer de l'Est de Lyon et à modifier en conséquence le recueil T. A.

Tarif n° 6, chapitre 51 (§ IV B).
Tarif n° 7, chapitre 51 (§ XX D).
Tarif n° 15, chapitre 51 (§ II). (*Journal officiel* du 15 janvier 1952.)

9 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français et Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône.** — Proposition du 10 janvier 1952 tendant à créer, au chapitre 51 du tarif n° 2, un paragraphe XIV comportant une tarification commune à la Société nationale des chemins de fer français et à la Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône en faveur du riz en provenance ou à destination d'Arles, et à compléter le recueil T. A. en conséquence. (*Journal officiel* du 15 janvier 1952.)

7 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 janvier 1952 tendant:

1° A la création dans l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, d'un tarif commun pour les transports par wagon échangés entre la gare de Montmorency, du chemin de fer d'Enghien à Montmorency et les gares de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement;

2° A l'insertion de la ligne d'Enghien à Montmorency dans la liste des réseaux secondaires participant aux dispositions prévues au chapitre A, paragraphe I, de l'annexe B aux C. G. T. A. M., applicables aux remboursements suivis sur les envois de toute nature;

3° A l'insertion dans l'annexe A (paragraphe V, taxes diverses) aux C. G. T. A. M. de diverses surtaxes à percevoir;

4° A la suppression corrélative des dispositions du chapitre 51, paragraphe IX, du tarif n° 6 du chapitre 51, paragraphe XIV du tarif n° 7 et du 2° *g*) du tableau des réseaux secondaires participant au tarif n° 104. (*Journal officiel* du 8 janvier 1952.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 15 janvier 1952, donnée par décision du 14 janvier 1952 (*Journal officiel* du 15 janvier 1952).

14 *février* 1952. — **Houillères du bassin de la Loire.** — Proposition du 12 janvier 1952 tendant à fixer à 17,28 F la tonne kilométrique le prix à percevoir pour le transport des marchandises sur le chemin de fer de Sorbiers. (*Journal officiel* du 22 janvier 1952.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous la réserve acceptée par les houillères du bassin de la Loire, que le taux de la majoration à appliquer aux prix du tarif du cahier des charges sera fixé à 10,700 p. 100.

14 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 12 janvier 1952 tendant à modifier le règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et l'Italie (édition du 15 avril 1951) pour autoriser l'acceptation de certains débours. (*Journal officiel* du 22 janvier 1952.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en application à dater du 1er février 1952, donnée par décision du 23 janvier 1952 (*Journal officiel* du 27 janvier 1952).

16 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 18 janvier 1952 tendant à modifier, en vue de prévoir l'acceptation de certains débours, le supplément au règlement applicable au transport des marchandises entre le continent et la Grande-Bretagne, contenant des dispositions complémentaires spéciales au trafic échangé entre la France et la Grande-Bretagne. (*Journal officiel* du 22 janvier 1952.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en application à dater du 1er février 1952, donnée par décision du 25 janvier 1952 (*Journal officiel* du 29 janvier 1952).

16 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 17 janvier 1952 tendant à modifier la liste des gares destinataires figurant au chapitre 14 du tarif n° 14 par l'inscription des gares d'Angers (toutes gares), de Sérifontaine et de Saint-Ouen-les-Docks et la substitution de la gare de la Basse-Indre à celle de Couéron. (*Journal officiel* du 22 janvier 1952.)

16 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 17 janvier 1952 tendant à l'aménagement des dispositions du chapitre 3 du tarif n° 16 applicables aux huiles végétales expédiées de Coudererque-Branche à une gare de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 22 janvier 1952.)

16 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 17 janvier 1952 tendant à créer, dans le cadre du chapitre 3 du tarif n° 16, des dispositions spéciales applicables aux transports de « savons communs de Marseille » effectués de Hausbourdin à destination d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 22 janvier 1952.)

12 *février* 1952. — **Chemin de fer d'Enghien à Montmorency.** — Proposition du 26 décembre 1951 tendant à remplacer les tarifs pour le transport des marchandises de la ligne d'Enghien à Montmorency par de nouvelles dispositions prévoyant l'application, en régime intérieur, de la tarification marchandises de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 1er janvier 1952.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en application à dater du 15 janvier 1952, donnée par décision du 14 janvier 1952. (*Journal officiel* du 15 janvier 1952.)

C. — **Approbation d'un avenant type à des conventions tarifaires.**

12 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant type soumis le 3 décembre 1951, concernant les conventions tarifaires pour le transport des cirages, lessives et produits d'entretien passées entre la Société nationale des chemins de fer français et les sociétés suivantes:

Société anoyme des produits chimiques « Lion noir ».
Consortium de produits chimiques et d'entretien.
Société Solitaire.
Etablissements « Ça-va-seul ».
Etablissements « P. P. Z. ».
Laboratoires « Saphir ».
Société « Lakéone ».
Etablissements Gonnet. (*Journal officiel* du 11 décembre 1951.)

Approbation donnée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 1er janvier 1952, donnée par décision du 22 décembre 1951. (*Journal officiel* du 25 décembre 1951.)

D. — **Décision portant rejet en l'état d'une proposition.**

12 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 janvier 1952 tendant à supprimer la classe d'abonnement à laquelle est subordonnée l'application des prix figurant au chapitre 3, paragraphe IV, du tarif n° 12. (Dolomie frittée). (*Journal officiel* du 8 janvier 1952.)

Rejet en l'état après décision de veto du 1er février 1952. (*Journal officiel* du 5 février 1952.)

Ministère de l'agriculture.

Avis aux acheteurs de céréales secondaires appartenant à l'office national interprofessionnel des céréales.

L'office national interprofessionnel des céréales suspendra ses ventes de céréales secondaires d'importation à partir de la date de publication du présent avis.

Un avis ultérieur fera connaître la date de reprise des ventes et les conditions y afférentes.

Avis de concours pour l'admission aux écoles d'industrie laitière.

Un concours sera ouvert les 9 et 10 juillet 1952, en vue de l'admission d'élèves réguliers dans les écoles d'industrie laitière d'Aurillac (Cantal), Surgères (Charente-Maritime), Mamirolle (Doubs), Poligny (Jura) et la Roche-sur-Foron (Haute-Savoie).

Les candidats qui doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 1er octobre 1952, auront à adresser leur dossier d'inscription au ministère de l'agriculture, direction de la production agricole, sous-direction de l'enseignement, 2e bureau, avant le 1er juin 1952.

Une notice sur les écoles d'industrie laitière sera envoyée sur demande faite au même service.

Avis de concours d'admission aux écoles régionales d'agriculture.

Le prochain concours d'admission aux écoles régionales d'agriculture: Ondes (Haute-Garonne), le Chesnoy (Loiret), Arras (Pas-de-Calais), Rouffach (Haut-Rhin), Yvetot (Seine-Inférieure) et Neuvic (Corrèze), sera ouvert le mardi 22 juillet 1952.

Les candidats, qui doivent avoir atteint au minimum l'âge de quinze ans à la date du 1er octobre 1952, ont à adresser leur demande d'inscription avant le 1er juillet, au directeur de l'école choisie.

Tous renseignements complémentaires sur le concours peuvent être fournis sur demande adressée soit au ministère de l'agriculture, direction de la production agricole, sous-direction de l'enseignement, 2e bureau, soit au directeur d'une des écoles régionales d'agriculture.

Avis de concours pour l'admission d'élèves régulières à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coetlogon-Rennes.

Un concours pour l'admission de vingt élèves régulières à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coetlogon-Rennes aura lieu les mercredi 23 et jeudi 24 juillet, dans les centres suivants:

Paris, Lyon, Nancy, Nantes, Toulouse, Alger, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Saint-Denis de la Réunion.

Les candidates doivent être âgées de dix-huit ans au cours de l'année d'admission.

En outre, celles qui se destinent à l'enseignement ménager agricole public devront être titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Parmi celles-ci, seront seules assurées cependant d'être dotées à leur sortie de l'école, d'un poste de professeur dans cet enseignement, et sous réserve qu'elles aient souscrit un engagement d'y servir pendant cinq ans au moins, celles qui se sont classées dans les quatre premières candidates admises à ce concours d'entrée et auront obtenu aux épreuves de sortie la note moyenne de 14 sur 20. Ces élèves prendront, en cours de scolarité, le titre d'élèves professeurs.

Les autres élèves, bachelières et diplômées gardent naturellement vocation, dans leur ordre de sortie de l'école, aux emplois pouvant se trouver vacants dans les cadres de l'enseignement ménager agricole public au moment où s'effectue cette sortie.

Les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 juin 1952, au ministère de l'agriculture, 3e bureau, sous-direction de l'enseignement.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidates sur leur demande adressée à la sous-direction de l'enseignement, 3e bureau, ministère de l'agriculture.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	13 février — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	18 février 1952 — Cours relevés avant Bourse.	18 février 1952 — Cours cotés en Bourse.
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
704 625	704 625	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 625 .....
349 50	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 50 .....
1227 ..	1227 25	Portugal (100 escudos)..	.... ..	1227 50 .....
8035 ..	8050 ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8050 .. ..
.... ..	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS JAPY FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 950.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DE MARIGNAN, PARIS (8e)

R. C.: Seine 278226 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 360 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le neuvième amortissement est prévu pour le 1er mars 1952.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en janvier 1952.

Titres restant à rembourser.

Néant.

COMPAGNIE SALINIERE DE LA CAMARGUE

AU CAPITAL DE 700 MILLIONS DE FRANCS

DIVISÉ EN 280.000 ACTIONS DE 2.500 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

SIÈGE SOCIAL: 9, COURS DE VERDUN, A LYON

ADMINISTRATION: 23 *bis*, RUE BALZAC, A PARIS

R. C.: Lyon B 16336; Seine B 364717.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 16 ans, à partir du 31 décembre 1955, des 50.000 obligations de 10.000 F convertibles en actions émises en janvier 1952.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES En circulation.	NOMBRE DE TITRES A amortir.
1	31 décembre 1956	50.000	1.948
2	— 1957	48.052	2.064
3	— 1958	45.988	2.188
4	— 1959	43.800	2.320
5	— 1960	41.480	2.459
6	— 1961	39.021	2.606
7	— 1962	36.415	2.763
8	— 1963	33.652	2.929
9	— 1964	30.723	3.104
10	— 1965	27.619	3.290
11	— 1966	24.329	3.488
12	— 1967	20.841	3.697
13	— 1968	17.144	3.919
14	— 1969	13.225	4.154
15	— 1970	9.071	4.403
16	— 1971	4.668	4.668
Total			50.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations converties, amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

En cas de conversion des obligations en actions, le nombre de titres convertis sera déduit de chacune des lignes du tableau d'amortissement proportionnellement au nombre total prévu par le tableau pour chacune des annuités d'amortissement.

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE UN MILLIARD DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 214298 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1930.

Echéance du 15 mars 1952.

Quinzième tirage effectué le 30 janvier 1952 pour amortissement de 75 obligations regroupées de 5.000 F nominal.

NUMÉROS EXTRÊMES DE LA SÉRIE sortie au tirage.	ANNÉE de remboursement.
1.121 à 1.200	1952

Coupon n° 43 (15 décembre 1952) attaché
(Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du tirage.)

100 coupures d'appoint de 1.000 F nominal.

NUMÉROS EXTRÊMES DE LA SÉRIE sortie au tirage.	ANNÉE de remboursement.
8.432 à 8.557	1952

Coupon n° 43 (15 décembre 1952) attaché.
(Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du tirage.)

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e), et dans tous les sièges, succursales ou agences;

Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e);
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
De la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, 4, rue Auber, Paris (9e);
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Du Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, Paris (2e);
De la Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e);
De la Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, Paris (8e);
Du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (1er).

AVIS DIVERS

Société Norvégienne de l'Azote et de Forces Hydroélectriques

MM. les actionnaires sont informés que les coupons n°s 25 à 36 (exercices 1934-1935 à 1944-1945) des actions ordinaires et n°s 28 à 39 (exercices 1934-1935 à 1944-1945) des actions de préférence ont été atteints par la prescription le 1er janvier 1952.

Pour les coupons présentés postérieurement à cette date, chaque demande de payement sera soumise à l'appréciation de la société.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Le jeudi 24 avril 1952, à neuf heures quinze, il sera procédé publiquement, au tribunal de commerce, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de bois de chêne, sapin et peuplier nécessaires au service municipal des pompes funèbres du 1er octobre 1952 au 30 septembre 1953.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé au service municipal des pompes funèbres, 138, rue d'Aubervilliers, Paris, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures (les dimanches, fêtes et samedis après-midi exceptés). Il pourra être envoyé sur simple demande adressée à ce service.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Alfred Sternberg, industriel, né le 15 septembre 1898 à Bialystok (Pologne), demeurant à Suresnes (Seine), 24, rue Diderot, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: André-Aba Sternberg, né le 25 décembre 1933 à Paris (15e) et Janine-Danièle Sternberg, née le 8 avril 1941 à Cannes (Alpes-Maritimes), dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Bremond, nom sous lequel il a servi dans la Résistance.

M. Paul Zuckerman, demeurant à Paris, 100, rue Saint-Lazare, né le 7 septembre 1921 à Paris (9e), sollicite du garde des sceaux l'autorisation de s'appeler dorénavant Paul Zuker, au lieu de Paul Zuckerman.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police Le **Comité d'études et d'informations pédagogiques de l'éducation physique et du sport** transfère son siège social du 53 rue Saint-Dominique, Paris, au 15, rue Soufflot, Paris.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Amicale laïque des écoles publiques de Louverné.** But: établir un lien entre les familles et l'école; organiser des fêtes au bénéfice des enfants des écoles publiques. Siège social: école publique de garçons, Louverné.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Saint-Denis (Réunion). **Union sportive saint-andréenne (U. S. S. A.).** But: pratique des sports, des exercices physiques et entretien entre ses membres des relations d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: hôtel de ville de Saint-André (Réunion).

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association Massabielle.** But: organisation d'un établissement d'éducation et d'instruction secondaire pour filles. Siège social: 132, rue Vendôme, Lyon.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Launay-Villiers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, bourg de Launay-Villiers.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons,** bourg de Launay-Villiers. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, bourg de Launay-Villiers.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association de parents d'élèves des écoles publiques de Riouperoux.** But: défense de l'école et éducation des enfants. Siège social: groupe scolaire, Riouperoux.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Claude-Huissel,** Amplepuis. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de filles de Saint-Claude-Huissel, Amplepuis.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association d'éducation populaire de la paroisse d'Ouroux.** But: assurer la gestion matérielle et financière de l'école privée de filles et de toutes les œuvres et institutions complémentaires postscolaires ou périscolaires; grouper tous ceux qui participent effectivement par leurs dons à la vie matérielle de l'école; établir et entretenir l'entente avec les autres associations s'intéressant à l'enseignement libre. Siège social: à la cure, Ouroux.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances, transférée à Saint-Lô. **Union sportive saint-étienneaise.** But: pratique du sport et préparation préméditaire. Siège social: mairie de Saint-Ebremond-de-Bonfossé.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association chorale de Legny.** But: réunir les jeunes gens, jeunes filles et jeunes ménages de la commune de Legny pour constituer une chorale et organiser les loisirs. Siège social: chez M. Comte, Legny.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école de filles et de l'école maternelle de Charmes-sur-Rhône.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de filles, Charmes.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Ouroux.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école, Ouroux.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale laïque de Montjay.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Montjay.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école publique de Baudemont.** But: œuvres post et périscolaires. Siège social: école publique, Baudemont.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Isserpent.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Isserpent.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Belfort. Association dite **Etoile sportive du Fourneau.** But: éducation sportive des jeunes, football, boules, athlétisme, basket. Siège social: rue Denfert-Rochereau, Belfort.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Poule.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de filles, Poule.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Bruyère,** commune de Saint-Christophe. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, la Bruyère, par Isserpent.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Cantine scolaire de l'école publique de Morancé.** But: fournir une soupe chaude aux enfants de l'école et les surveiller pendant l'interclasse. Siège social: école, Morancé.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association scolaire des œuvres laïques de Condé-sur-Marne.** But: développer et entretenir parmi ses membres des sentiments de solidarité envers l'école laïque; resserrer les liens avec les familles et favoriser l'enseignement par tous les moyens matériels et moraux dont l'association peut disposer. Siège social: mairie de Condé-sur-Marne.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** rue Dechelette, Amplepuis. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Dechelette, 4, rue Eugène-Dechelette, Amplepuis.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Jean de Maurs.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jean, rue Torse, Maurs.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.** But: gestion de l'école. Siège social: 2, rue de Mimont, Cannes.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Bessat.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Saint-Joseph de Maurs.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Tour de ville, Maurs.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Vieux-Bourg.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école des filles, le Vieux-Bourg.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **S. N. E. C. M. A.-Sports.** But: pratique des activités sportives (terrestres, nautiques et aériennes) et de plein air. Siège social: 15, rue d'Arcueil, Paris.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association d'éducation populaire d'Isturits.** But: entretenir un ou plusieurs établissements d'enseignement libre et des œuvres d'éducation populaire ou postscolaire. Siège social: maison Haleteenia, Isturits.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale laïque de Beauvernois.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Beauvernois.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Groupement des syndicats d'initiatives du pays basque,** 1, rue Victor-Hugo, Bayonne. But: grouper les syndicats d'initiatives du pays basque; mettre en valeur les richesses touristiques du pays basque et coordonner les activités qui y sont intéressées. Siège social: 1, rue Victor-Hugo, Bayonne.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Rigny-Ussé.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école, Rigny-Ussé.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Association omnisports de Touzac.** But: pratique du football, basket-ball, tir et athlétisme. Siège social: mairie de Touzac.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **La Diane de Pisany-Luchat.** But: répression du braconnage, repeuplement du gibier, défense de la chasse banale. Siège social: mairie de Pisany.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Châtillon-sur-Colmont.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Châtillon-sur-Colmont.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association sportive du collège classique Cuvier.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: 19, rue de Velotte, Montbéliard.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Coopérative scolaire de l'école primaire publique de filles de Villers-Cotterêts.** But: rendre l'école attrayante, la faire aimer; pratiquer l'entr'aide. Siège social: école publique de filles, 8, rue Alexandre-Dumas, Villers-Cotterêts.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Pour l'avenir rural de l'Indre.** But: organiser les services de formation et d'éducation sociale, professionnelle et culturelle des jeunes ruraux. Siège social: 22, avenue de Déols, Châteauroux.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Nicolas.** But: veiller à la défense des intérêts matériels de l'école; subventionner par un appui moral et une aide financière les œuvres éducatives de l'école. Siège social: école Saint-Nicolas, Saint-James.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Gonlay.** But: maintenir les liens d'amitié entre ses membres; favoriser la fréquentation de l'école publique; veiller à la défense et au développement de l'enseignement public. Siège social: école publique de garçons, Saint-Gonlay.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité diocésain de l'enfance de la Sarthe.** But: formation morale, intellectuelle, professionnelle et civique de la jeunesse. Siège social: comité diocésain de l'enfance, 16, rue du Docteur-Leroy, le Mans.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Le Logis relecquois.** But: construction de logements selon le système Castor. Siège social: café Kerléguer, bourg du Relecq-Kerhuon.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Amicale laïque de Marignac.** But: défendre et faire aimer l'école laïque; continuer l'œuvre d'éducation commencée à l'école; développer parmi les sociétaires des sentiments d'affection et des idées de solidarité. Siège social: école de garçons, Marignac.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. L'Union sportive de Grézac change de titre et devient **Amicale laïque Le Grillon.** But: éducation postscolaire. Siège social: mairie de Grézac.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque.** But: défense matérielle et morale de l'école. Siège social: école publique, Saint-Ambroix.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Lanas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, Lanas.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Germain.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Saint-Germain.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Terrou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Terrou.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Changé-les-Laval.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Changé-les-Laval.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Société amicale des maîtres et anciens élèves des écoles normales d'instituteurs de la Dordogne.** But: resserrer les liens d'amitié entre anciens normaliens. Siège social: école normale, Périgueux.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Union sportive pontoise.** But: pratique des sports. Siège social: mairie de Pons.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. Société sportive **Les Diables bleus de Bersac.** But: pratique du sport, football. Siège social: mairie de Bersac.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des professeurs de natation de France change de titre et devient **Fédération française des maîtres nageurs sauveteurs.** Siège social: 22, rue Petion, Paris.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **La Gaule anostière.** But: obtenir l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région; concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières; assurer la destruction des animaux nuisibles; repeuplement des cours d'eau. Siège social: chez M. Bigeard (Etienne), scierie, Anost.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Amicale des journalistes du Valenciennois.** But: défense des intérêts professionnels et appui aux œuvres d'assistance de la presse. Siège social: 21, rue Saint-Jacques, Valenciennes.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Centre de formation d'architectes.** But: groupement d'élèves architectes de l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris, en vue de leur réunion en atelier, pour étudier et réaliser, individuellement ou en commun, sous la direction de maîtres de leur choix, les études, projets, concours conduisant à la formation de l'architecte et à l'obtention du diplôme. Siège social: 32, rue de Gentilly, Paris.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Amicale des combattants, prisonniers de guerre, requis et mobilisés de Gavray.** But: resserrer les liens d'amitié et de bonne camaraderie entre tous ses membres. Siège social: mairie de Gavray.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Amicale laïque Romain-Rolland de Bergerac.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école Romain-Rolland, Bergerac.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique de Saint-Jean-de-Crieulon.** But: veiller aux intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école, Saint-Jean-de-Crieulon.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale des parents d'élèves des écoles publiques de Concoules.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école et œuvres éducatives. Siège social: école publique, Concoules.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Société du sou et de parents d'élèves des écoles laïques.** But: défense de la laïcité. Siège social: au Masdieu, par Saint-Martin-de-Valgalgues.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. Les Enfants du canton de Marvejols change son titre, qui devient **La Marvejolaise,** et transfère son siège social du 26, rue de l'Aqueduc, au 5, rue de Léningrad, Paris.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Etoile sportive Saint-Jacques.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: salle Saint-Jacques, Grez-Neuville.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Paul.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution secondaire libre Saint-Paul, Saint-Paul-sur-Isère.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Association de la commune libre des cités de la Marne et de l'avenue du Général-Leclerc.** But: aide aux vieillards et à tous les nécessiteux de la commune libre et de la ville. Siège social: 35, cités de la Marne, Montbard.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique mixte de Bragny-en-Charollais.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte, Bragny-en-Charollais.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Association pour le développement social et culturel de la jeunesse rurale de la Seine-Inférieure.** But: organiser et gérer les services de formation et d'éducation sociale, professionnelle et culturelle des jeunes ruraux. Siège social: 39, rue du Champ-des-Oiseaux, Rouen.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de l'école,** coopérative scolaire de l'école de garçons, 35, rue Milton, Paris. But: grouper les élèves et anciens élèves et leurs familles autour de l'école en vue de parfaire l'équipement scolaire et donner à tous des moyens de culture et de distraction. Siège social: école, 35, rue Milton, Paris.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Association de parents et anciens élèves de l'école de l'Oggaz.** But: défense des intérêts des élèves, secours aux enfants nécessiteux, culture populaire. Siège social: école de l'Oggaz (commune mixte de Saint-Lucien).

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de l'école de filles de Ruelle.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire. Siège social: école de filles, Ruelle.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. L'Union commerciale et industrielle de la Côte-d'Or change de titre et devient **Union de défense commerciale, industrielle et artisanale de la Côte-d'Or.** Siège social: 8, rue Bossuet, Dijon

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Sou des écoles laïques de Rully.** But: diffusion de la culture populaire. Siège social: école publique de garçons, Rully.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale laïque de Cuisery.** But: établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école de garçons, Cuisery.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école primaire adjointe à l'orphelinat Saint-Vincent-de-Paul.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: orphelinat Saint-Vincent-de-Paul, le Chambon-Feugerolles.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Conseil de parents d'élèves de l'école publique de filles du Nord,** Libourne. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 24, rue de la Glacière, Libourne.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Conseil des parents d'élèves de l'école publique de filles de l'Epinette,** Libourne. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 15, rue du Colonel-Picot, Libourne.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Die. Société dite **Crenette.** But: œuvres périscolaires. Siège social: maison Chevalier, Autichamp.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association des parents d'élèves et parents d'anciens élèves des écoles publiques de Venette.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: mairie de Venette.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Coutances, transférée à Saint-Lô. **Association des parents d'élèves de l'école publique de Saint-Rémy-des-Landes.** But: veiller à la défense des intérêts matériels de l'école; subventionner par un appui moral et une aide financière les œuvres éducatives de l'école. Siège social: école, Saint-Rémy-des-Landes.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école de l'orphelinat de Croismare, à** Saint-Martin-du-Bec. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: orphelinat, Saint-Martin-du-Bec.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Association départementale d'auberges de jeunesse de la Haute-Marne.** But: regrouper les usagers d'auberges de jeunesse du département en vue de gérer les auberges prises en charge par la fédération. Siège social: auberge de jeunesse, 12, rue Decrès, Chaumont.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Société intercommunale de chasse Clarac-Mouledous.** But: repeuplement, protection des récoltes. Siège social: mairie, Mouledous.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Saint-Pierre-Eglise.** But: promouvoir dans le canton de Saint-Pierre-Eglise l'enseignement agricole et ménager postscolaire, conformément aux dispositions légales en vigueur. Siège social: mairie, Saint-Pierre-Eglise.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **La Centrale technique d'information catholique (C. T. I. C.)** a modifié la composition de son bureau et transféré son siège social du 129, faubourg Saint-Honoré, au 12, rue Edmond-Valentin, Paris.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 3, rue du Banlay, Nevers.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. Société **L'Union.** But: procurer à ses membres des jeux et délassements honnêtes. Siège social: salle de la société L'Union, au bourg, Varennes-sur-Loire.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association sportive des Etablissements Carnaud et forges de Basse-Indre (A. S. B. I.).** But: pratique des sports. Siège social: 97, boulevard Frédéric-Mistral, Carpentras.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **La Fraternelle.** But: organisation des loisirs des jeunes. Siège social: cercle Saint-Vincent, Vernoil-le-Fourrier.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Castors de Châtillon.** But: construction d'un immeuble en copropriété. Siège social: 14, boulevard de Vanves, Châtillon-sous-Bagneux.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin de Mézières-en-Drouais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Martin, Mézières-en-Drouais.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Association de Burtin.** But: relèvement moral et réhabilitation sociale des libérées de justice. Siège social: Burtin, commune de Noyan-le-Fuzelier.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Paul,** à Villers-sur-Mer. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Paul, boulevard Pitre-Chevalier, Villers-sur-Mer.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école publique de jeunes filles de l'avenue de Versailles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 185, avenue de Versailles, Paris.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Les Amis de l'école de Puessans.** But: éducation préscolaire. Siège social: école publique, Puessans, par Baume-les-Dames.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Le Cercle des étudiants en droit de Clermont-Ferrand change son titre et devient **Amicale des étudiants en droit de Clermont-Ferrand.** Siège social: faculté de droit, Clermont-Ferrand.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Ligue maritime et coloniale française.** But: faire connaître les buts de la Ligue maritime et coloniale française. Siège social: 9, avenue Jeanne-d'Arc, Aulnay-sous-Bois.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'école Blaise-Pascal.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral aux familles et à l'école. Siège social: 6, rue de Verdun, Choisy-le-Roi.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école de la rue de Milan.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: 16, rue de Milan, Paris.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association interprofessionnelle pour la production d'un gruyère de qualité.** But: production de gruyère de qualité. Siège social: 5, square Saint-Amour, Besançon.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association paroissiale de Cairanne.** But: défense et soutien des œuvres religieuses, éducatives et sociales de la paroisse. Siège social: local des œuvres, Cairanne.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Allez R. U. A.** But: réunir et grouper tous les amis du R. U. A. en vue d'encourager ce club et, d'une manière générale, de favoriser ses activités. Siège social: brasserie La Ferrière et des Sports, 2, rue Charles-Péguy, Alger.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société laïque d'éducation populaire.** But: éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: école primaire annexe, rue J.-B.-Clément, Charleville.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

ABONNEZ-VOUS

au tirage à part des **1952**

TEXTES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

parus au *Journal officiel* de la République française.

Chaque brochure, dans le format in-octavo raisin, présente les textes d'intérêt général en bonne page, dans le cadre des rubriques pratiques des Tables alphabétiques du *Journal officiel*.

Les marges permettent l'assemblage et les annotations.

Les textes peuvent être aisément séparés en vue de la diffusion ou du classement.

BULLETIN DE COMMANDE

à adresser à l'Administration des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

M. .....

Adresse : .....

désire recevoir :

..... exemplaires du tirage à part des textes d'intérêt général, n° .....

Le paiement sera effectué (1) .....

.....

(1) Par mandat-poste, chèque bancaire, chèque postal (C. C. P. : 9063.13, Paris).

BULLETIN D'ABONNEMENT

à adresser à l'Administration des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

M. .....

Adresse : .....

déclare souscrire ..... abonnements d'un an à **3.500 F** aux livraisons en tirage à part des textes d'intérêt général parus au *Journal officiel* de la République française.

Le paiement sera effectué (1) .....

.....

(1) Par mandat-poste, chèque bancaire, chèque postal (C. C. P. : 9063.13, Paris).

1002